Terre d'Eygues

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES NYONSAISES

1998

N° 22

TERRE D'EYGUES

Bulletin N° 22 de la Société d'Etudes Nyonsaises

SOMMAIRE

A Nyons : la forêt, l'homme et les chèvres
Maurice Laboudie 3

Venterol-Novézan Une exploitation agricole à travers le XX[e] s.
Jean Laget 13

Le Docteur Roux
Jean Schmitt 19

La mémoire orale - M. Jean-Marie Bonnet
Jean-Louis Ramel 26

Gloire aux Morts de la Grande Guerre
Noël Galichet - Jean Laget 33

Le psautier huguenot d'un baronniard
Jean Hoermann 40

Conférence de M[elle] Rabut
Propos recueillis par Serge Facci 43

Exposition Edit de Nantes
Daniel Cuche 47

Voyage en Languedoc
Jeannine Démésy - Jean Laget 48

Livres, expositions 51

Prix de ce numéro :
50 F (60 F franco)

Règlement :
Société d'Etudes Nyonsaises
BP 84 - 26111 NYONS CEDEX

Directeur de publication :
Jean LAGET

Editeur :
Société d'Etudes Nyonsaises

Siège social :
Mairie de Nyons

Conception, saisie informatique :
Simone DUTOUR

Impression :
Imprimerie les Mimosas
26110 NYONS - ✆ 04 75 26 32 03

Dépôt légal N°1828 C 87
ISSN N°1245-382

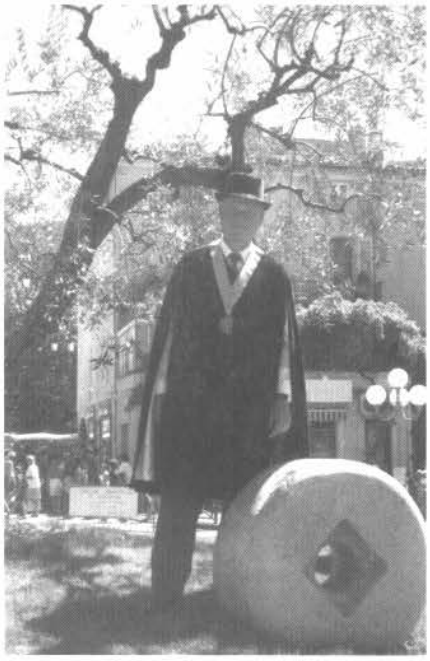

Le 12 Juillet alors que l'Equipe de France remportait la Coupe du monde, notre ami Jean LAGET entrait dans la prestigieuse équipe verte des Chevaliers de l'Olivier.

Toutes nos félicitations à l'impétrant.

A NYONS : la forêt, l'homme, et... ...les chèvres

René Cottet 1902 - 1992 - Peintre et Graveur

Chevalier de la Légion d'Honneur - Prix de Rome de gravure 1932 - Pensionnaire de la Casa Velasquez 1934
Grand Prix des Beaux Arts de la ville de Paris 1954 - Professeur honoraire à l'Ecole Estienne

LA FORÊT

Son histoire est indissociable de celle de ses rapports avec l'homme. A chaque époque, la forêt change de visage :

• Au Moyen-Age, l'homme croyait que ses richesses étaient inépuisables. Longtemps elle a été pillée, détruite.

• Au XVII[e] siècle, Colbert, ministre de Louis XIV fut le conservateur de la forêt française : *"Colbert, après avoir travaillé huit ans au rétablissement des forêts voulut assurer pour l'avenir, l'ordre et la discipline en rendant la célèbre ordonnance des eaux et forêts de 1669" "corps de lois claires précises et certaines dissipant toute l'obscurité des précédentes et ne laissant plus de prétexte ou d'erreur à ceux qui pourraient tomber en faute"*[1]. Une réglementation de l'administration royale interdit le défrichement, la coupe d'arbres pour le chauffage et limite le pâturage en forêt pour moutons, pourceaux et chèvres. Des sanctions sévères menacent les contrevenants.

• Aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, la forêt est surexploitée, trop souvent mise à contribution pour les besoins domestiques, la nourriture des animaux et des hommes, la construction de la marine royale, le chauffage des fours et des magnaneries. Elle subit une déforestation inconsidérée sous un climat peu favorable à l'arbre.

[1] Dictionnaires des Institutions de la France aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

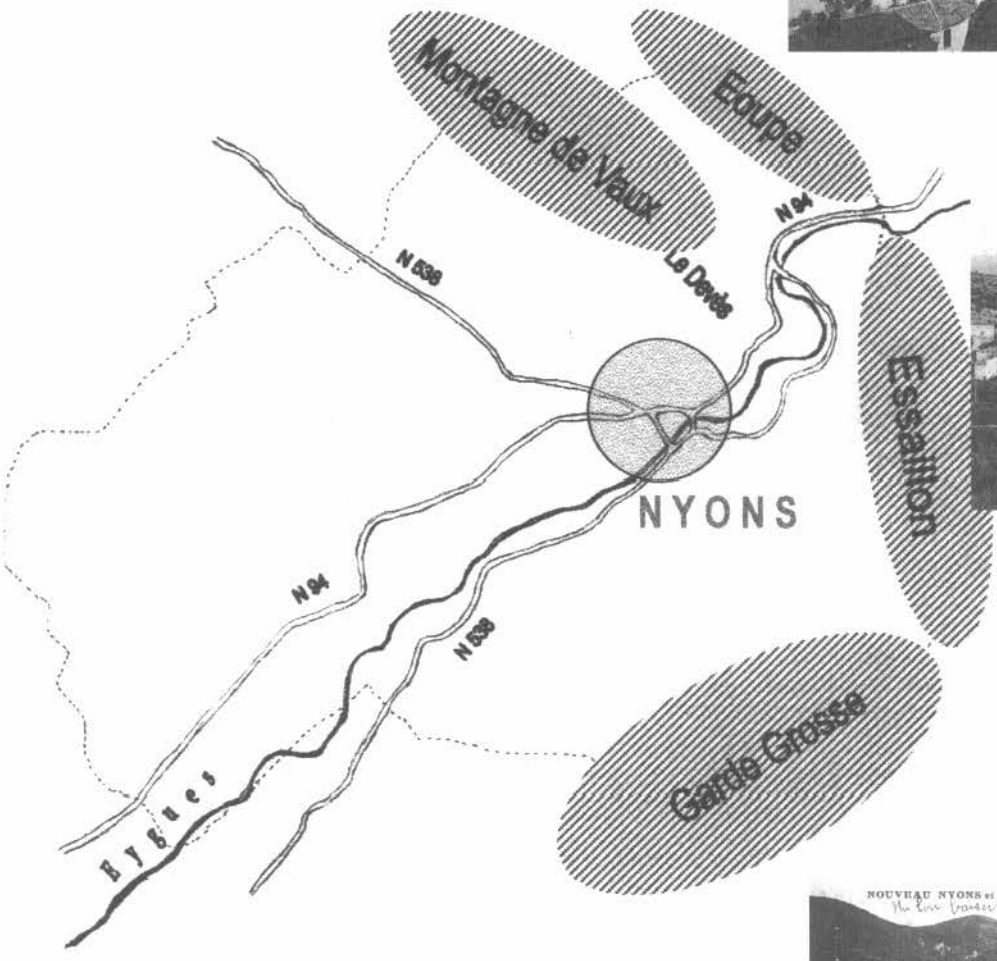

Les Montagnes de Nyons *(Coll. R. AMIC)*

LA FORET DE NYONS

Les statistiques les plus anciennes que nous ayons à son sujet remontent à la première moitié du XVIII[e] siècle. D'abord l'enquête effectuée sous les directives de l'intendant FONTANIEU (1730)[1] paraît avoir sous estimé l'importance des bois de la communauté avec 200 arpents, soit environ 90 ha. Mais citée par Philippe MAGNAN de BORNIER, la déclaration du 24 décembre 1733 signale pour les quatre montagnes de la ville (Garde-Grosse, Essaillon, Vaux, Eoupe) un total d'environ 450 arpents ou 200 ha. Leur état est peu satisfaisant *"trois garnies de broussailles et jeunes plants et la quatrième (Eoupe) qui est entièrement pelée"*[2]. Cinquante ans plus tard, la situation n'a guère changé, une délibération de la communauté du 28 août 1785 soulignant : *"Que la montagne de Vaux, appartenant à la ville et dont les bois ont été mis en réserve par les commissaires députés dépérissent continuellement n'ayant que de la "brossaille" toute rabougrie ce qui empêche la venue des chênes verts dont elle est implantée. Cela est si certain qu'il n'y a point de plant qui font aucun progrès depuis plus de 20 ans".*[3]

Avec l'établissement du cadastre napoléonien (1826 pour Nyons), les statistiques deviennent plus précises. Le tableau qui suit permet de noter les progrès du boisement de la commune (+14% entre 1826 et 1997) qui se sont fait surtout au détriment des landes (-7% entre les mêmes dates). Inversement le recul des cultures paraît plus lié à l'extension de la zone urbaine, qui s'est faite aux dépens des champs et des prairies de la vallée de l'Eygues.

Nature de propriété	Année de recensement					
	1826	%	1916	%	1987	%
Bois	509	24	544	25	816	38
Lande	321	15	380	18	171	8
Autres cultures	1 314	61	1220	57	1157	54
Total	**2 144**	**100**	**2 144**	**100**	**2 144**	**100**

Pour 1826, sur la matrice cadastrale, on relève quatre parcelles importantes qui appartiennent à deux propriétaires :

Commune de Nyons	Le Massif d'Eoupe	39 ha 53 a 00 ca au N.E. de la ville
	Le Massif d'Essaillon et du Col Lacroix	84 ha 08 a 30 ca à l'Est de la ville
	Le Massif de Garde Grosse	110 ha 37 a 30 ca au S.E. de la ville
Etat - Forêt domaniale	Le Massif de Vaux	61 ha 00 a 80 ca au Nord de la ville

soit une superficie totale de : 294 ha 99 a 40 ca
Autres : 215 ha
Total général : 509 ha

[1] "Dénombrement généraux des habitants, production et bois du Dauphiné". BN man. 8361 (Ancien Fontanieu p 118 et suppl.f. 4/84). AD Drôme C 1063.

[2] Philippe MAGNAN DE BORNIER - Au rythme du Pontias - Nyons, XVI[e]-XVIII[e] siècles - Le Garde Note Baronniard p. 62-63.

[3] AM Série BB.

Cette superficie représente 58 % de la superficie boisée de la commune de Nyons.

Seul le massif d'Eoupe situé sur une bande rocheuse a été classé en 1826 dans la catégorie "lande" vu le manque certain d'arbres et de partie boisée.

Une zone protégée, le Devès, située au Nord Est de la ville, zone que l'on retrouve sur les cartes et plans cadastraux sous diverses appellations "Devez" ou "Devès" ou "Deffens" où il est défendu d'empêcher la repousse des bois.

On est un peu étonné de la faible superficie de la zone mise en défense, 28 hectares toutes natures confondues ce qui représente un peu plus de 1% du territoire communal.

Le contraste est grand entre les pentes ensoleillées du Devès et de Vaux (250 m à 860 m) et celles des versants d'Essaillon et de Garde Grosse (500 m à 944 m) aux terrains plus frais et orientés au Nord Ouest. Les essences forestières y sont fort nombreuses :

- au Nord, Vaux, Eoupe, Devès avec des pentes bien exposées au soleil où l'on rencontre, de bas en haut, le chêne vert et le pin d'Alep, ensuite le chêne blanc et tout en haut le pin sylvestre,
- au Sud, Essaillon, Garde Grosse portent une chênaie blanche (dite ainsi en raison du duvet blanchâtre de la face inférieure des feuilles du chêne pubescent). Les essences arborescentes les plus fréquemment observées, outre le chêne pubescent, sont le chêne vert à feuillage persistant, le pin noir d'Autriche dans les zones de reboisement, sans oublier le châtaignier commun.

Coupes de bois :

Montagne de Vaux
Carte datée de 1915

(Coll. R. AMIC)

Coupes de bois :

Essaillon
Carte datée de 1912

(Coll. R. AMIC)

L'HOMME

a) Conservation et entretien de la forêt aux XVIII[e] et XIX[e] siècles

Déjà en 1605, se manifestait le souci de protéger la forêt.

On peut lire dans un procès verbal des visites des montagnes d'Eoupe, Vaux, Devès, Crapon et Essaillon par Antoine Perrin, avocat consistorial et commissaire du Parlement, pour empêcher les défrichements : *"l'expérience nous fait voir tous les jours les grandes ruines et ravages que les ruisseaux et torrents descendant des montagnes font en la plaine, provenant des yssarts, arrachement et défrichement des bois et cultures des lieux hauts et pendant des montagnes"*[1].

En 1705 par une délibération consulaire du 14 avril[2] : *"il est défendu de couper et d'étêter les arbres de Garde Grosse propres à la marine à peine de 500 livres d'amende faite par l'Intendant et par Chalvet, inspecteur des bois de la marine"*.

Dans une délibération du 26 octobre 1760[3], le conseil de ville propose : *"...que les fourniers ou fournilles coupant le bois de la montagne du Crapon et qu'il ne trouve plus de bois pour réparer la prise du moulin et qu'il serait nécessaire que cette montagne fut conservée pour la prise et fait défense à tous particuliers de n'en point prendre excepté pour la prise du moulin sur quoi il sera délibéré"*.

Au sujet des drayes, dans une délibération du 11 juin 1784, on relève[4] : *"que le procès entre la ville et le sieur Magnan ne portait que sur les drayes. Les drayes dont il s'agissait ne sont point des chemins mais surtout des pacages que la ville a acquis anciennement et qui lui appartiennent pour faire depaître les bestiaux d'une montagne à l'autre pour éviter les traversées sur des biens fonds en production"*.

Le maire de la ville, par un arrêté de police du 2 avril 1848 autorise les administrés à ramasser les feuilles mortes et bois morts des forêts communales *"le râteau ne sera pas employé pour ramasser les feuilles, il ne sera pas non plus employé des bêtes de somme pour les enlever ou enlever le bois mort"* et ce jusqu'au 30 de ce mois.

En 1849, le 30 septembre, le maire informe ses administrés : *"l'exploitation de la coupe de bois a asseoir cette année dans la forêt d'Essaillon commencera le 1er octobre a six heures du matin. Il est expressément défendu d'aller ramasser les feuilles mortes et bois morts existant au dessus de la coupe dont il s'agit"*. Cette défense cessera dès que les travaux de la coupe seront terminés.

Par un arrêté du 8 octobre 1854, le maire informe en ce qui concerne les affouagistes de la coupe de bois, *"que seuls les hommes, non les enfants, seront admis aux travaux auxquels la coupe de bois dont il s'agit donnera lieu"*.

La concession des menus produits dans les forêts communales nécessite un arrêté municipal portant autorisation et fixation de la redevance. Les conditions d'enlèvement de ces produits sont fixées par le Conservateur des forêts à Valence (voir photocopies de ces arrêtés).

b) Les délits

Mais certains Nyonsais défrichaient peu à peu les étendues boisées pour se chauffer, pour gagner des terrains cultivables ou des pâturages, pour vivre.

Devant cette persistance à détruire des pans de montagne, les autorités prennent des arrêtés de police, nomment des gardes champêtres qui établissent des procès verbaux et font prononcer des amendes, des confiscations de produits (bois, fagots, etc.), par la maîtrise particulière de Die.

Ce sont ces divers délits que nous allons découvrir au travers des délibérations de la communauté de Nyons.

Pour faire appliquer les divers arrêtés de la communauté, on nomme, le 30 avril 1730[5], deux gardes champêtres *"avec droit d'exiger les bans suivants : par bêtes à laine trouvées dans les ramières 1 sol par tête le jour, 5 la nuit, 5 sols par pourceaux, 5 sols par cheval, mulet, âne le jour, 1 livre la nuit, 3 livres pour vol de fruits et d'olives le jour, 6 la nuit"*.

[1] AM HH 1.
[2] AM BB 44.
[3] AM BB 50.
[4] AM BB Inventaire Lacroix avant 1789.
[5] AM BB 47.

1891

DÉPARTEMENT
de la Drôme.

ARRONDISSEMENT
de Nyons,

COMMUNE
de Nyons,

Avant d'établir l'arrêté ci-dessous, MM. les Maires auront préalablement à consulter le Conseil municipal sur la question de savoir si la délivrance des menus produits sera faite aux habitants gratuitement ou moyennant une redevance, dont MM. les Maires restent chargés de proposer la quotité.

EXTRAIT DE L'ORDONNANCE ROYALE DU 4 DÉCEMBRE 1844.

« Dans les bois régis par l'administration forestière, l'extraction de produits quelconques du sol forestier ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation formelle délivrée, s'il s'agit des bois des communes, par les Maires, sauf l'approbation du Conservateur, qui, dans tous les cas, réglera les conditions et le mode d'extraction. Quant au prix, il sera fixé pour les bois des communes par le Préfet, sur la proposition des Maires. »

(A) Afin d'éviter toute incertitude, omission ou contrariété, MM. les Maires peuvent laisser aux agents forestiers le soin de désigner nominativement les produits à extraire. Dans ce cas, on devra ajouter ces mots : *désignés par les agents forestiers.*

(1) Ces dix-neuf derniers mots seront biffés, si la concession doit être gratuite.

(2) (3) (4) (5) (6) A biffer, si la concession doit être gratuite.
(7) A biffer, si la concession n'est pas gratuite.
Si la concession n'est pas gratuite, les lignes (4) (5) (6) seront biffées, si la redevance est fixée à un chiffre déterminé par concessionnaire. Les lignes (3) (5) (6) seront biffées, si la redevance à laquelle prétend la commune est déterminée en bloc d'avance et si, par suite, la redevance individuelle doit être égale au quotient du chiffre de la redevance en bloc par le nombre des concessionnaires inscrits.
Les lignes (3) (4) (6) ou (3) (4) (5) seront de même biffées, suivant le cas, si la redevance est fixée en journées de travail.

(8) Garde général ou Sous-Inspecteur.

NOTA. — S'il y avait des délivrances gratuites et d'autres non gratuites, il faudrait un arrêté spécial pour chaque nature de délivrances.
Il en serait de même si le prix des redevances variait d'après la nature des produits, à moins d'annotations spéciales.

[FORMULE A]

CONCESSION DES MENUS PRODUITS

dans les Forêts communales

Exercice 18 9

ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant autorisation d'extraire les menus produits et fixation de la redevance

(A fournir au 1er décembre de chaque année et à adresser directement au Chef de cantonnement)

Le Maire de la commune de Nyons

Vu l'article 169 de l'ordonnance royale du 1er août 1827 et l'ordonnance royale du 4 décembre 1844,

Autorise, sauf approbation de M. le Conservateur des forêts, à Valence, en faveur des habitants de la commune de Nyons

~~inscrits sur la liste ci-jointe ou qui sera adressée en temps utile à M. le Chef de cantonnement (1),~~ la délivrance dans les bois communaux des menus produits ci-après (A) : les Bandes et autres produits désignés par les agents forestiers, etc et outre la cueillette des olives et autres produits delà propriété des Usagers dont l'extraction n'est pas de nature à compromettre les intérêts forestiers, et propose de fixer la redevance à (2) vingt francs pour les produits de la susdite

~~la somme de~~ propriété et par concessionnaire (3) ;

~~la somme totale de à partager entre tous les concessionnaires (4) ;~~

~~journées de travail par concessionnaire (5) ;~~

~~journées de travail en bloc à partager entre tous les concessionnaires (6)~~

que la concession soit gratuite pour les produits des autres propriétés Communales

Les cantons où ces produits pourront être récoltés, ainsi que toutes les conditions sous lesquelles on pourra en pratiquer l'enlèvement, seront fixés par M. le Conservateur des forêts, à Valence.

Fait à Nyons, le huit septembre 1896.

et transmis le 21 octobre 1896, à M. le (8) Garde Général Chef de à Nyons.

(SCEAU)

Le Maire,

36e CONSERVATION

INSPECTION
de Montélimar
N°

CANTONNEMENT
de Nyons
N° 1404

ADMINISTRATION DES FORÊTS

Avis du Chef de Cantonnement

Le (8) Garde Général des forêts, à Nyons soussigné,

Vu l'arrêté ci-dessus de M. le Maire de Nyons

Est d'avis que les menus produits de la forêt communale de Nyons, dont l'enlèvement peut se faire sans inconvénient pour le sol forestier, sont :

Herbes, feuilles mortes, bois mort, sec et gisant, buis et genêts, les glands et olives, mais les feuilles mortes ne devront ramassées que dans les chemins forestiers, ravins, et dans les places vides où elles sont amoncelées par les vents.

(8) Garde général ou Sous-Inspecteur.

Propose en ce qui le concerne d'approuver l'arrêté municipal susvisé sous les conditions suivantes :

1° L'extraction ne pourra s'effectuer que dans les cantons ci-après désignés (9) :

(9) Nom, étendue, limites, âge des peuplements.

Toute la forêt, moins les coupes des exercices 1891 à 1896 inclusivement, le canton d'Eoupet, le bas Draperey, la plaine de Garde-Goddet et les Eyssins (182 HA environ de 6 à 21 ans)

2° Il sera interdit de se servir de (10) tout instrument autre que la faucille avec coupe-tarière et serpe, et de la cognée pour couper les bois.

(10) Instruments dont il y a lieu de prohiber l'emploi.

Les extractions sont interdites les dimanches et jours fériés, et ne pourront avoir lieu, les autres jours, ni avant le lever ni après le coucher du soleil ; elles se feront d'après les indications du garde du triage ;

4° Le transport des produits s'effectuera (11) avec la charrette, ou à dos de bête de somme dans les chemins ordinaires, et à dos d'homme en dehors de ces chemins

(11) A dos d'homme, de bête de somme, etc.

5° La vidange s'effectuera par les chemins ordinaires

Elle sera complètement terminée pour 31 décembre 1897.

6° Les concessionnaires à prix d'argent seront tenus de verser à la caisse municipale le montant de la redevance imposée et le permis d'extraire ne leur sera délivré qu'au vu de la liste des concessionnaires fournie par le Maire au Chef de cantonnement.

7° ~~Les concessionnaires à charge de prestations devront fournir celles-ci à première réquisition des Agents forestiers. Les journées de travail obtenues seront employées sous la direction du Chef de cantonnement ou de son délégué à~~

8° Toute extraction est interdite : 1° Dans les coupes en exploitation
2° Du 1er mai au 1er juillet 1897

A Nyons, le 8 janvier 1897.

Visé : Fraudet

Une délibération du corps de ville du 4 février 1770 demande *"que l'on se mette à la poursuite des bergers qui ont battu le garde champêtre"*.

Le 7 mai 1775, lors du conseil des notables tenu à l'hôtel de ville[1] : *"le sieur Marre a dit que la conservation des bois est un objet très essentiel, objet qui a fixé dans tous les temps l'attention du Gouvernement, pour prouver son assertion il a rappelé l'ordonnance du mois d'août 1669 concernant les Eaux et Forêts du royaume et les lettres patentes du 14 octobre 1774 pour la réformation générale des bois de cette province. Il a observé que les officiers municipaux sont tenus par les règlements des commissaires nommés par les susdites lettres patentes de veiller à la conservation et qu'ils sont responsables en cas de négligence des dégradations et afin qu'il ne soit rien imputé aux officiers municipaux actuels attendu qu'il pourrait se faire qu'on ait avant leur exercice négligé la conservation des bois de cette ville et communauté"*.

Le 8 novembre 1778 : *"il est proposé dans l'intérêt de la communauté pour la conservation des bois de la montagne de Vaux que l'on poursuive le sieur Thomas Faure pour tâcher de le faire condamner"*.

En 1779, suite au défrichement de Thomas Faure en 1778 *"...il aurait encore continuer son odieuse manœuvre ; il résulte du procès verbal du garde bois du jour d'hier par lequel il constate qu'un des fils de Faure avec un de ses ouvriers défrichaient par son ordre la montagne de Vaux qui est en réserve et en charriaient le bois avec deux mulets dans la grange de Faure"*.

Sur quoi il sera délibéré. Il sera assigné devant la maîtrise particulière de Die.

En 1786 *"il y avait deux gardes bois étant donné que les montagnes étaient fort étendues"*.

Très souvent, on répondait au garde bois que si l'on coupait du bois, c'était pour les jours banaux de la communauté de la ville de Nyons.

Le livre des bans champêtres du 1er mai 1783 nous révèle : *"le nommé X qui avec son épouse défrichait avec une serpe à bois dans ladite réserve et malgré la "deffance" que je leur ai fait ils ont persister à couper pour en faire chacun leur faix en me répondant qu'ils voulaient gagner leur vie, qu'ils ne s'embarrassaient pas de la " deffance " qu'il pouvait y avoir"*.

Dans la délibération du 23 février 1783 on relève cinq procès verbaux du garde bois qui constate des défrichements dans la montagne de Vaux par différents particuliers. Il a donc été délibéré :
- ceux qui avaient des haches payeront entre les mains du syndic receveur 12 livres chacun,
- ceux qui n'avaient que des serpes 9 livres chacun.

Dans un rapport du garde bois, Louis Chaumont, en date du 30 décembre 1789, on peut lire : *"sur la montagne de Vaux, pour emplir ma fonction et veiller à la conservation des bois de ladite montagne qui a été mise en réserve, a trouvé plusieurs habitants de cette ville qui défrichaient le bois de réserve ayant chacun une hache et ayant déjà coupé plusieurs branches pour en faire plusieurs faix"*.

La maîtrise particulière des Eaux et Forêts

"En 1789 on comptait 20 grandes maîtrises dont relevaient environ cent soixante maîtrises particulières, grueries"*. La commune de Nyons dépendait de la maîtrise de Die.

On entend par maîtrise particulière des Eaux et Forêts une juridiction qui connaissait en première instance de tout ce qui est relatif à l'Administration des Eaux et Forêts tant au civil qu'au criminel[2].

La maîtrise particulière des Eaux et Forêts de Die se réunissait une fois par an, au mois de mai, pour examiner les plaintes, doléances, demandes, etc. adressées par le consul des notables des diverses villes.

*Gruerie : Droit royal pour percevoir une partie du prix des coupes de bois et aussi une portion des amendes, confiscations etc. prononcées pour abus et malversations dans les bois sujets au droit de gruerie.

[1] AM 33 75 - Inventaire Lacroix avant 1789.

[2] Dictionnaire de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles.

LES CHEVRES

Au XVIII[e] siècle, un animal voué aux gémonies.

...Cet animal aime les lieux montagneux, il craint le grand chaud, le grand froid ; il est propre ; il faut nettoyer tous les jours son étable et lui donner une litière fraîche. Il faut l'écarter des arbres, auxquels il porte un dommage considérable en les broutant ; le dommage est tel que les lois ont statué là-dessus [...].
Chèvres, *(Jurispr.)* sont des animaux malfaisans ; elles ont la salive venimeuse et brûlante ; leur haleine gâte les vaisseaux propres à mettre du vin, et empêche les jeunes bois de repousser. Plusieurs coutumes défendent d'en nourrir dans les villes, comme le *Nivernois...*

Encyclopédie Tome III 1753 p.321

Après l'homme, l'ennemi n°2 de la forêt était la chèvre. Le mouton dégrade le sol par son pied, la chèvre qui broute les jeunes pousses, est encore plus dangereuse par sa dent.

Alors que le Conseil de ville avait longtemps hésité entre autorisation de mener paître les chèvres sur les montagnes de la ville et leur interdiction pure et simple, le Parlement de Grenoble, le 18 août 1715, prit la mesure draconienne de la *"cassation"* (suppression) des chèvres parce qu' *"elles ruinent les chênes verts, les saules, peupliers, osiers qui sont le long de la rivière, ce qui cause la perte de la prairie"*[1].

Objet de la vindicte générale, ce paisible animal dut ainsi, du jour au lendemain, disparaître du territoire de la communauté. Les protestations qui s'élevèrent contre cette mesure s'avérèrent vaines telle celle de l'assemblée des notables nyonsais du 8 mars 1722 qui révèle que *"les habitants se plaignent de ce qu'ils ne puissent point avoir de chèvres pendant que nos voisins viennent "pestre" dans nos montagnes qui aussi sont nues, tant aucun bois, taillis est de valeur, que la misère y est si grande depuis la mortalité des oliviers qui ne saurait subsister sans le secours des chèvres qui "fourny" par son laitage de quoi subsister les pauvres"*[2].

Lettre à Monsieur le maître particulier des Eaux et Forêts en la Maîtrise Royale de Die

"supplie humblement demoiselle Anne Odde veuve de sieur Jean Mezard vivant marchand de la ville de Nions

Dizant que se trouvant avoir auprès d'elle demoiselle Marie Andreau sa petite fille la demoiselle Andreau ayant bezoin à cauze d'une indispozition d'user du lait de chèvre comme consède l'atestation accordée par Maître Brès apoticaire en datte du 22 du présent elle recourt à ce qu'il vous plaize Monsieur vu le dit certificat cy-joint permette à la supliante d'entretenir une chèvre pendant le cours d'une année à l'ofre qu'elle fait de la tenir à l'atache pour qu'elle ne cauze aucun dommage inhiber à cet effet à tous gardes en votre siège et à tous cavaliers de la maréchaussée de donner aucun trouble à la supliante à raison de cette même chèvre et sera justice.*
Jullien pour la supliante.
Transmis au procureur du Roy à Die le 30 mars 1749 vu le certificat énoncé en la présente n'empechons qu'il soit à la supliante d'avoir une chèvre pendant l'espace de six mois pour l'uzage dont il s'agit à la charge de la tenir à latache pour qu'elle ne cauze aucun dommage et sera ordonné que la présente et le certificat y enonce seront registrés riere notre greffe et celuy de la communauté de Nions pour y avoir recours ci besoin.
Délibéré le dit jour
signé Boudra
procureur du Roy
permettons à la supliante d'entretenir une chèvre pendant l'espace de six mois à la charge de faire enregistrer la présente riére notre greffe et celui de la communauté à peine de nullité".

* AM BB 49 - 1749 - (Inhiber = défendre)

[1] Cité par Philippe MAGNAN DE BORNIER - ouvrage cité p. 66-67.

[2] De son côté, Sahune en 1734 demande l'autorisation *"pour 100 chèvres, une par habitant, et même de 200".*

Jusqu'à la Révolution, l'autorisation de posséder une chèvre fut subordonnée à la délivrance d'un certificat médical et donnée pour une période très limitée de six mois à un an.

La réponse de la Communauté au questionnaire de la Commission Intermédiaire des Etats du Dauphiné (début 1789) ne fait pas mention des caprins. Après la Révolution, les décrets d'interdiction s'étant relâchés, les chèvres recommencèrent à proliférer.

Un arrêté du 28 avril 1822 du maire de la ville de Nyons stipule *"est enjoint à tous propriétaires de troupeaux de bêtes laineuses, d'attacher une sonnette au col des dites bêtes jusqu'au nombre de 20, 2 au-dessus de ce nombre jusqu'à 30 et aussi pour la conservation du bien des arbres, des choses les chèvres seront menées à la corde"*.

On peut lire dans l'ouvrage statistique de la Drôme de 1835 de Delacroix : *"Il y a trente ans que les chèvres étaient en très grand nombre dans le Département : elles trouvaient une nourriture abondante sur les rochers et montagnes inaccessibles aux autres bestiaux ; mais leur dent meurtrière attaquait, anéantissait la pousse des bois et faisait payer bien cher le faible avantage que l'on en retirait"*.

"On réclamait de toutes parts des règlements prohibitifs et l'Administration fit revivre, le 15 février 1808 à quelques modifications près de temps et de localité, les anciennes ordonnances relatives à ces animaux. Le nombre en est encore malgré ces mesures prohibitives de 41 715 savoir: boucs 1 882, chèvres 29 683, chevreaux 10 150".

On peut être surpris par le nombre et l'importance des décisions prises concernant la forêt nyonsaise. Son utilité était encore très grande jusqu'au milieu du XIX[e] siècle où elle fournissait bois, charbon et pâturages pour les troupeaux. Les vieilles photos nous montrent les traces de cette exploitation intensive. Ce n'est qu'à notre époque que, ces utilisations ayant pris fin, la forêt a pu se développer sous l'égide de l'Office National des Forêts[1] et devenir un espace de loisirs. Mais cette inestimable parure des paysages nyonsais n'en demeure pas moins fragile, des incendies récents sont là pour le prouver. En aucun cas, comme au temps de nos ancêtres, la surveillance ne doit être relâchée.

Maurice LABOUDIE

[1] Qui a accompli un louable effort pour mieux faire connaître le monde de la sylviculture en ouvrant, au début de 1997, un sentier de découverte avec panneaux explicatifs au Col la Croix.

VENTEROL - NOVEZAN

Une exploitation agricole à travers le XX^{e} siècle

Pour la région nyonsaise, l'évolution de l'agriculture au XX^{e} siècle est bien connue : abandon progressif de l'ancienne polyculture et de l'élevage qui lui était associé et adoption d'une agriculture commerciale fondée sur la vigne et les arbres fruitiers ainsi que sur l'olivier lorsqu'il a subsisté. Mais des éléments concrets manquent le plus souvent pour apprécier cette mutation intervenue surtout à partir de 1950. Aussi nous est-il paru intéressant, à partir d'un document tiré de "l'Agriculture du Département de la Drôme" d'Am. Desmoulins (1925) qui décrit de façon exhaustive l'exploitation "modèle" de M. Pierre Camille Tardieu, au lendemain immédiat de la première guerre mondiale, de voir les transformations qu'elle a connues depuis et qu'elle connaît encore en 1998.

Le siège de l'exploitation est situé quartier la Bidouare, à proximité du col de Novézan et ses bâtiments allongés émergeant au milieu des vignes sont très visibles des routes départementales n°538 et 541. L'exploitation appartient aujourd'hui à M. et M^{me} Le Saux que nous remercions d'avoir bien voulu répondre à nos questions.

Siège d'exploitation vers 1950.

L'exploitation en 1925

Nous reproduisons in extenso le texte, au ton parfois lyrique, de "l'Agriculture du Département de la Drôme" p. 209 à 211, consulté au fonds ancien de la médiathèque de Nyons.

Comme on pourra le constater, la commission officielle qui attribua ce "prix de spécialités" à Pierre Camille Tardieu ne recherchait pas la spécialisation. D'ailleurs, l'attribution de la prime d'honneur de la Drôme fut réservée à une date ultérieure avec la justification suivante : *"l'exploitation qui reçoit la prime d'honneur doit être donnée comme modèle dans son ensemble comme dans ses moindres détails. Elle ne saurait être spécialisée. Elle doit présenter au contraire un ensemble complet".*

PRIX DE SPECIALITES

Objet d'art : M. TARDIEU Pierre-Camille, à Venterol.

C'est en juin 1910 que M. Tardieu devint acquéreur de son petit domaine que, depuis lors il ne cessa d'accroître par des achats successifs et d'améliorer par des reconstructions qui toutes portent la date de leur réalisation.

Le but poursuivi avec persévérance était de rendre sain, commode, agréable et gai le séjour dans cette propriété. N'était-ce pas la meilleure méthode pour retenir à la terre ses deux grands jeunes gens de 16 et 18 ans et leur faire aimer l'agriculture.

Ce sont ces trois hommes, le père âgé de 51 ans et ses deux fils aidés de leur mère pour les soins d'intérieur, qui font face à tous les travaux d'exploitation, et qui entreprennent même des améliorations de toutes sortes. On a recours, en effet, aux ouvriers spécialistes que dans les cas ou les ressources du petit atelier de forge et de menuiserie et où les connaissances du propriétaire sont insuffisantes pour mener à bien l'œuvre commencée.

La superficie totale du domaine est d'environ 20 hectares dont la moitié est couverte de bois et de pacages qui s'étendent surtout sur les pentes abruptes des ravins qui bordent en partie la propriété.

Les céréales occupent 2 hectares ½, dont 1 hectare ½ en beau blé, bien propre, peut-être semé un peu clair. Le reste en avoine donne l'espérance d'une bonne récolte.

Un pré naturel de 50 ares a été assaini par des travaux de drainage. Une petite lavanderaie a été plantée. Enfin, tout terrain improductif a été soigneusement mis en valeur selon sa situation et sa fertilité. Le propriétaire a planté des peupliers, des frênes, des saules, arbres servant souvent à défendre les rives des ruisseaux torrentueux qui ont creusé de chaque côté de la propriété des ravins étroits et profonds.

Les prairies artificielles : luzerne, sainfoin, trèfle, vesce, se répartissent sur 2 hectares ½ tandis que 50 ares seulement sont réservés aux plantes sarclées : pommes de terre, betteraves, carottes, topinambours.

Sur les 42.000 kilos de fumier dont il dispose annuellement, M. Tardieu consacre la plus grande partie aux racines, tubercules et aux cultures potagères ; il complète la fertilisation par l'achat de 1.300 kilos de superphosphates et de sulfate d'ammoniaque.

Il convient encore de signaler un hectare d'oliviers admirablement taillés, formant une plantation régulière et homogène, la mieux tenue sans contredit, de toutes celles qu'il a été donné de voir au Jury dans sa tournée. Enfin, une vigne de même superficie n'est pas dans de moins bonnes conditions que les autres cultures.

Aucune source de profit n'échappe à M. Tardieu dont l'imagination parait être en perpétuel éveil. Il se tient au courant des progrès par la lecture des journaux agricoles. Il fait un élevage de vers à soie : il a mis 30 grammes de graines en incubation et tout marche à souhait. Il possède un rucher de 13 ruches en pleine activité.

Ayant à souffrir du manque d'eau ces années passées, il entreprit un grand travail pour y remédier de façon définitive. En 1922, il barra le ruisseau coulant au fonds du ravin de Chappelus et au début de 1923 il installait un bélier hydraulique Pilter N°5, qui refoulait l'eau jusqu'aux bâtiments par une longue canalisation en fer de 350 mètres. C'est évidemment l'une des plus fortes dépenses consenties par le propriétaire, mais il est assuré d'avoir toute l'eau qui lui est nécessaire sans être contraint de l'aller chercher au loin à grands frais dans des tonneaux. L'excédent lui sert à arroser ses cultures. Il se propose cette année de consacrer ses ressources disponibles à la construction d'une fosse à fumier avec citerne à purin, avec une toiture pour la protéger contre les eaux pluviales.

Le Jury ne saurait trop l'encourager dans la prompte réalisation de cet excellent projet : il est tout disposé à lui faire crédit, l'œuvre passée étant un sûr garant pour les promesses de l'avenir.

Le cheptel vivant se compose d'un bon cheval, suffisant aux travaux de culture et d'un petit troupeau de 30 brebis de la race locale de Sahune, qu'il va acheter aux foires de Rémuzat.

La spéculation, comme toujours dans la région, tend dans la production d'agneaux gras, dont on augmente la précocité par le sang Southdown. La bergerie refaite en 1920 est divisée en deux grandes loges : l'une réservée aux agneaux, l'autre aux mères ; une trappe les met en communication et permet aux jeunes de venir aux heures de tétées ; il y a en outre un petit box pour le bélier. Comme construction, aménagement, simplicité et soins dans l'exécution, ce logement peut être donné comme modèle.

La porcherie ne contient qu'un sujet à l'engrais, utilisant les déchets. Un poulailler et un clapier très bien compris et datant de 1919 sont garnis de volailles et de lapins.

Tout dans ce petit domaine respire l'ordre, l'économie et le bien-être ; là encore on doit jouir des joies de la vie à la campagne, dans toute leur pureté.

L'impression laissée au Jury par cette visite est si favorable que celui-ci n'hésite pas à attribuer un objet d'art à M. Tardieu, excellent cultivateur, dont l'intelligence et l'activité se manifestent dans toutes les productions de son domaine ; constructions et réfections de bâtiments ; création d'un barrage sur un ruisseau permettant d'élever l'eau par un bélier hydraulique et une longue canalisation jusqu'aux bâtiments de la ferme. Très belles cultures.

Au total, cette exploitation distinguée au concours de la prime d'honneur des prix culturaux et de spécialités sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de 1923[1] est de taille moyenne, comme il en existait beaucoup à l'époque ; elle provenait du partage successoral d'une exploitation plus vaste entre Pierre Camille Tardieu et son frère Maurice (mort à la guerre de 1914-18). Elle était largement tournée vers l'autoconsommation. La vente des agneaux gras, des cocons, de l'excédent d'huile ou du vin provenant de la cave de M. Tardieu constituait l'essentiel des rentrées d'argent à une époque qui était loin de constituer l'âge d'or de l'agriculture française.

Par ailleurs, investissements et frais d'entretien du matériel étant modestes, l'exploitation pouvait vivre de liquidités réduites.

[1] Une autre exploitation du canton de Nyons fut distinguée : celle de M. Régis Boudin, métayer sur le domaine des Préaux appartenant à M. Cornud Gustave, qui reçut le Prix Cultural (2e catégorie). Plus vaste, ses 72 ha se répartissaient en 52 ha de terres labourables, 2 de prairies naturelles, 8 de vigne et 10 de bois.

1998 : Une exploitation plus vaste exploitée en société

Dans un premier temps Henri Tardieu, fils de Pierre Camille, put rétablir l'exploitation originelle en rachetant, en 1936, la part de son oncle. Par la suite, d'autres acquisitions foncières auprès d'exploitants cessant leur activité, ont permis de porter la surface totale à 42 ha 28, soit environ 30 ha de surface agricole utile (S.A.U.), presque le triple de 1925. L'ensemble, situé en totalité sur le territoire de la commune de Venterol, dont il est l'un des plus vastes, est bien regroupé autour des bâtiments d'exploitation avec cependant deux îlots importants moyennement éloignés : le premier de 7 ha à Serre Long (SE de la ferme), l'autre de 3 ha à Boulègue (au SO), près de Saint-Pantaléon. Aucune terre n'est exploitée en location.

Gendre de Henri Tardieu, Alexis Le Saux, originaire du Finistère où il est né en 1936, s'est signalé par sa grande activité dans le syndicalisme (président des Jeunes Agriculteurs) et les organismes agricoles (président de la Coopérative de Nyons pendant 18 ans). Surtout il a été maire de la commune pendant 12 ans de 1983 à 1995 et il demeure conseiller municipal. Avec son épouse Eliette, il s'est installé en 1971 à la tête de l'exploitation. Vingt ans plus tard (1992) associé à son fils aîné Laurent, il la transformait en exploitation agricole à responsabilité limitée (E.A.R.L)[1].

Conditions d'exploitation : elles sont variées étant donné son importance.

Les sols peuvent être argileux ou sablonneux, exposés à la sécheresse, notamment ceux des coteaux. Gel et grêle sont peu fréquents, mais ils peuvent être dévastateurs (récolte d'abricots détruite à plus de 80% par le gel d'avril dernier particulièrement au quartier de la Bidouare). Aussi comme beaucoup, M. Le Saux est-il assuré contre la grêle.

M. Le Saux et son fils travaillent sur l'exploitation avec l'aide d'un ouvrier agricole pendant six mois de l'année (de septembre à mars, période des vendanges et de la taille de la vigne) ; mais il est aussi fait appel à des travailleurs saisonniers pour la récolte des fruits et les vendanges, M. Le Saux soulignant la difficulté qu'il y a aujourd'hui à trouver des personnes expérimentées et motivées.

Exploitation et train de culture

Le siège d'exploitation a aussi bien changé et il offre des conditions de logement confortables. De nombreuses dépendances, aujourd'hui inadaptées, ont été supprimées et remplacées par des hangars spacieux (voir photo). Ecuries et greniers ont été transformés, soit à usage d'habitation, soit en entrepôt pour les emballages de fruits.

D'importants investissements ont été faits en matériel. Au premier tracteur apparu avant guerre (marque Austin à roues métalliques) ont succédé quatre autres, chacun spécialisé aujourd'hui à des tâches particulières (ils sont à dire vrai un peu sous-utilisés : maximum 400 heures d'utilisation par an pour chacun). Il s'y ajoute le matériel approprié, adapté principalement à la viticulture : charrues, pulvérisateurs, compresseur pour la taille... Là ou cela est possible (sur 4 à 5 ha), on loue les services d'une machine à vendanger, le prix de revient étant deux fois moins élevé que pour les vendanges classiques[2]. La généralisation de ce procédé se heurte au problème de la transformation des plantations : abandon de la culture des vignes en gobelets et généralisation de la culture sur fil de fer. Cela demandera du temps, mais pourrait à terme justifier l'investissement dans l'achat d'une machine à vendanger.

Depuis longtemps, le bélier Pilter de 1925 a rendu l'âme, envasé par les eaux en crue du Chapelut (d'ailleurs, il n'a jamais bien fonctionné, selon M. Le Saux). L'exploitation aujourd'hui n'a pas de ressources suffisantes en eau, ce qui est préjudiciable certaines années aux arbres fruitiers. Mais, avec le développement de la vigne, l'irrigation est devenue moins nécessaire.

Au point de vue fertilisation, l'exploitation consomme infiniment plus d'engrais qu'en 1925 (au moins 20 tonnes d'engrais chimiques par an) même si un hectare de vigne d'appellation "Côtes du Rhône" dont le rendement ne doit pas dépasser 50 hl, n'a besoin que de 500 à 600 kg d'engrais complet par an.

M. Le Saux ne néglige pas la fumure organique, notamment avant la plantation de nouvelles vignes, où il réalise un bon épandage de fumier (acheté) pour assurer une meilleure reprise.

[1] Statut différent d'un G.A.E.C., mais selon M. Le Saux s'adaptant bien à la situation d'un exploitant proche de la retraite.

[2] Mais cela serait préjudiciable à la longévité de la vigne (selon M. Le Saux).

L'exploitation de nos jours.

Spécialisation : vigne et arbres fruitiers

Des nombreuses productions de 1925, bien peu subsistent aujourd'hui. La première à disparaître fut la sériciculture au début des années 30, victime de la double concurrence de l'étranger et des fibres artificielles. Dans le même temps, le gel de 1929 était fatal aux oliviers existants, il n'en subsiste plus qu'une quinzaine aujourd'hui. Même si Laurent Le Saux (fils) n'exclut pas d'en replanter - le label A.O.C. obtenu par les olives et l'huile de Nyons offrant de nouvelles perspectives - les oliviers n'auront jamais une grande extension, les conditions particulières de l'exploitation ne leur étant pas tellement favorables.

Surfaces en herbe et cultures sarclées (à l'exception d'un petit potager) ont également disparu, bien que jusqu'à une date récente la luzerne ait pu être cultivée pendant 4 ou 5 ans après un arrachage de vieilles vignes ou d'arbres fruitiers, pour assainir le sol. Dans le même but, des céréales peuvent être cultivées occasionnellement.

On comprendra aisément que, faute de fourrage, le cheptel vif (cheval, moutons) ait disparu de l'exploitation dans les années 1970. Il en a été de même pour l'élevage porcin et de basse cour. Quant aux ruches, elles ne sont plus qu'un souvenir.

La vigne, bénéficiaire de l'appellation "Côtes du Rhône" depuis 1970, est la grande triomphatrice, et elle assure l'essentiel des revenus (plus de 80%) Dès son arrivée à la tête de l'exploitation M. Le Saux a multiplié les plantations (en moyenne 1 ha par an pendant quelques années), portant la superficie de son vignoble de 11 à 21 ha, dont 1,5 ha en appellation "Côtes du Rhône Village". Les cépages sont bien connus : Grenache (majoritaire), Carignan, ainsi que Syrah, Cinsault, Mourvèdre comme cépages "améliorateurs". La vinification est assurée par la Société Coopérative agricole du Nyonsais (SCAN).

Les arbres fruitiers (moins de 14 % des revenus aujourd'hui) reculent devant la vigne, les plantations les plus âgées n'étant actuellement pas renouvelées après leur arrachage. Il s'agit essentiellement d'abricotiers (variété dominante Polonais ou Orangé de Provence) qui occupent 6 ha. La mévente des fruits, ces dernières années, explique ce recul. Les cerisiers (0,2 ha) n'occupent plus qu'une place marginale.

Les problèmes

M. Le Saux s'inquiète de l'évolution qu'il sent inéluctable vers la monoculture de la vigne sans doute accélérée par cinq ou six années de mévente des fruits et par le gel du printemps dernier. La production de vin est certes de qualité mais est-elle à l'abri de brusques chutes des cours, comme des aléas climatiques ?

Il regrette l'exploitation "idéale" de ses débuts, associant culture fruitière et viticole et élevage du mouton, ce dernier précieux par la fumure organique qu'il fournit, mais il est conscient que ce n'est plus réalisable en cette fin du XX^{e} siècle.

Nous voici arrivés au terme de cette étude qui montre le passage d'une exploitation de culture traditionnelle (même s'il y a des éléments de progrès) à une exploitation moderne et spécialisée, bien insérée dans l'économie marchande, ce qui peut être un élément de force, mais aussi de fragilité car les crises de mévente ne sont pas à exclure. Nous espérons que cette étude exemplaire de l'évolution agricole de la région, pourra être utile aux élèves de l'enseignement secondaire, comme aux étudiants du supérieur.

Jean LAGET

Meule de foin et mûrier : deux éléments du paysage définitivement disparus.

Au fil des rues...

Le Docteur Emile ROUX

Inventeur de la sérumthérapie

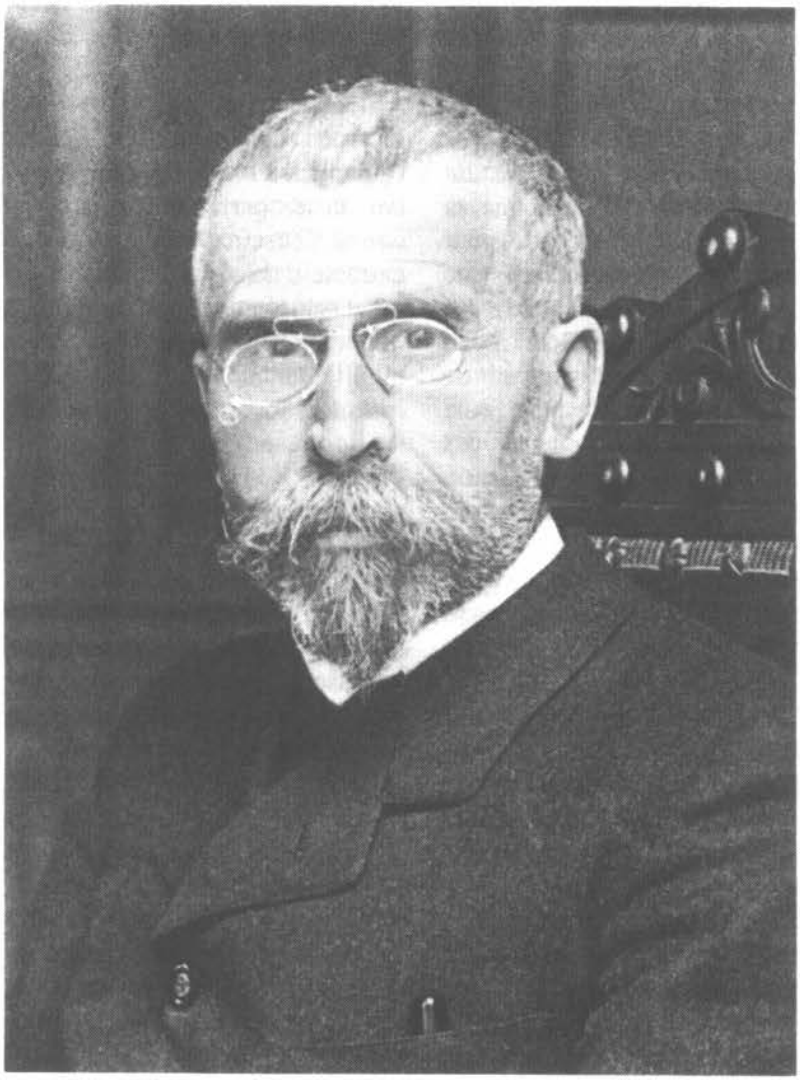

É. ROUX
1853-1933

Dr Roux.

Dans une partie tranquille et résidentielle du Nyons moderne, implantée de villas et de petits immeubles collectifs, est tracé un quadrillage de rues dont certaines, bien regroupées, portent des noms à évocation médicale.

L'une d'elles doit retenir l'attention, car elle fait référence à un très illustre médecin français dont la notoriété a bousculé le fait que, n'étant pas nyonsais, il a malgré ce handicap son patronyme inscrit au fronton d'une plaque : il s'agit du docteur Emile Roux.

La rue du Docteur Roux, sensiblement parallèle au cours de l'Eygues, n'est que le prolongement, vers le cœur de la cité, de la rue de Verdun. Elle vient s'ouvrir au milieu de la rue Pasteur ("Patron" d'Emile Roux, bien que non médecin lui-même) qu'elle croise, pour se terminer au carrefour de l'avenue Jules Bernard (médecin et homme politique de Nyons), cette dernière descendant de l'avenue Paul Laurens dont il a déjà été question.

La biographie du docteur Emile Roux est celle d'un pionnier qui aura accompli, aux côtés de son Maître Pasteur, une véritable épopée au service de l'humanité toute entière. Au reste, les gens, en abordant le personnage, ne s'y trompaient pas, qui l'appelaient – avec beaucoup de respect – *"Monsieur Roux"*.

Des débuts modestes

On ne saurait s'étonner en apprenant qu'à Confolens, au cœur du pays charentais, le collège porte le nom d'un enfant illustre de cette petite ville tranquille : celui d'Emile Roux. D'ailleurs, la particularité à souligner en ce jour du 17 décembre 1853 est portée sur le registre des naissances de la commune : c'est l'inscription relative à l'arrivée au sein de la famille Roux d'un sixième enfant dont le père est précisément le Principal installé à la tête du collège, et dont la maman – selon une solide tradition – est en charge de l'internat de l'établissement. Le bâtiment d'enseignement est logé dans une ancienne abbaye des Recollets, et sa cour est aménagée en terrasse au dessus de la Vienne. Les six enfants de la famille sont élevés comme le seraient des internes : ils mangent au réfectoire et couchent au dortoir du collège.

Quand Emile Roux atteint l'âge de neuf ans, il a la douleur de perdre son père. Pour soulager la maman, il est entendu que le jeune Emile sera recueilli chez un beau-frère, M. Momont, époux de la sœur aînée, lui-même dans l'enseignement puisqu'il est aussi Principal, d'abord au collège de Confolens, ensuite à Aurillac, avant d'arriver comme Censeur au lycée du Puy. Parvenu à la fin de ses études secondaires, Emile Roux se sent enclin à commencer des études médicales, et il s'inscrit à l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand en 1871. Il assume ses frais d'étude en aidant un professeur de Physique du lycée, qui lui fait rencontrer incidemment un jeune professeur de Sciences, appelé Duclaux et disciple de Pasteur. Cette fois, le destin vient de pointer le bout de son nez quant à la carrière future d'Emile Roux. Au bout de trois ans à Clermont-Ferrand, il devient obligatoire de continuer la formation en Faculté ; mais sans grandes ressources, Emile Roux ne peut s'y résoudre. Il choisit donc la voie militaire, et se présente avec succès à l'entrée au Val de Grâce à Paris en 1873. Il y retrouve par hasard un de ses camarades de lycée, qui lui fait connaître un autre pastorien, Nocard. C'est un second signe du destin. Le troisième, déterminant, ne tarde pas à se manifester. En fin d'études, Roux choisit un sujet de thèse se rapportant à la rage ; il ne veut pas galvauder son travail en un temps imposé qui lui parait beaucoup trop court, et se trouve obligé de quitter le Val de Grâce pour rupture de contrat.

Heureusement pour lui, son ami Duclaux a fait du chemin et se trouve alors en poste à l'Institut agronomique et à la Sorbonne, et il a besoin d'être secondé pour préparer ses cours de sciences que Pasteur inaugure avec l'étude des maladies infectieuses. Roux quitte sans regret son petit travail de répétiteur au lycée Chaptal, poste qu'il avait accepté pour ne pas mourir de faim après sa sortie fracassante du Val de Grâce, et s'engage délibérément aux côtés et dans l'équipe de Pasteur qu'il ne quittera plus. Ceci se passe en 1878.

Le disciple de Pasteur

C'est l'époque justement où se fait la montée en puissance des travaux de Pasteur et de ses élèves. E. Roux, pris dans le système, se trouve intégré à toute une série de recherches fondamentales qui ont trait à l'étiologie du charbon, à l'atténuation des virus en vue de préparation de vaccin, à la mise au point du vaccin anticharbonneux, à la prophylaxie de la rage. Il s'y trouve à l'aise.

En effet, il participe activement, tant au laboratoire de la rue d'Ulm, c'est-à-dire à l'Ecole normale dont Louis Pasteur est le directeur des études scientifiques, qu'à Chartres (au cœur de la Beauce ravagée par la maladie animale du charbon) aux recherches et expériences qui vont aboutir à l'identification de la bactéridie charbonneuse comme agent responsable de cette terrible affection meurtrière pour le cheptel ovin. On aperçoit souvent dans les couloirs de l'Hôpital Cochin ou à la maternité de Port Royal un trio constitué de Pasteur, Roux et Chamberland, en quête de prélèvements pathologiques destinés à isoler les agents microbiens responsables d'abcès (staphylocoques) ou de fièvre puerpérale (streptocoques).

La découverte du vaccin contre le choléra des poules en 1879 est également exemplaire. Le germe en cause, parfaitement isolé et connu, est d'une virulence extrême : la souche, soigneusement entretenue par repiquage quotidien pour ne pas la perdre tue régulièrement toutes les poules inoculées par voie sous-cutanée. A l'occasion d'une absence de Pasteur, Roux et Chamberland sont préposés à l'entretien de la souche, mais ils oublient - involontairement, bien sûr - de pratiquer cet entretien pour des raisons mal élucidées, et au retour de Pasteur, grande est la surprise de constater que l'inoculation de la culture "vieillie", si elle rend les poules malades, ne les tue plus ! Le germe vieilli devient protecteur et sert désormais de vaccin.

L'étape suivante est dans toutes les mémoires. Elle conduit à la mise au point d'un vaccin anticharbonneux, et constitue une parfaite illustration de la méthode initiée par Pasteur pour vaincre les maladies infectieuses. Les protagonistes sur le terrain sont, une fois de plus Roux et Chamberland : ils se trouvent à Pouilly-le-Fort en avril 1881 en vue de mener à bien, si possible, une ex-

périence déterminante. Disposant d'un cheptel de 50 moutons, et suivant les consignes arrêtées de façon rigoureuse, ils font deux lots de leur troupeau : 25 bêtes sont vaccinées avec la préparation issue des travaux de laboratoire à partir d'une souche de bactéridie charbonneuse. Après cette phase préparatoire de conditionnement, tous les moutons (les 25 témoins comme ceux qui ont été vaccinés) sont inoculés avec le germe du charbon. Le résultat est époustouflant, même pour les expérimentateurs qui n'en attendaient pas tant. En effet, lorsque Pasteur arrive à Pouilly-le-fort le 2 juin 1881, il constate la même chose que tous les gens passionnés par l'enjeu de l'expérience cruciale en cours : les 25 moutons témoins sont morts (tout le monde en était évidemment certain), mais les 25 bêtes vaccinées restent indemnes (et ce résultat dépasse les espérances des savants). C'est un triomphe, souligné par l'éclatement des applaudissements des spectateurs, et par l'acclamation sans fin qui jaillit de toutes les bouches. D'ailleurs, à la suite de cette expérience, Pasteur écrit : *"...ce qui me tient le plus à cœur en ce moment, c'est de faire décorer Chamberland et Roux..."*. De fait, convaincu de l'extraordinaire portée de la découverte, le gouvernement veut décerner à Pasteur la Grand Croix de la Légion d'Honneur. Mais le savant français demande directement au Ministre de donner la Croix de Chevalier à ses deux fidèles disciples. Dans une lettre adressée à M. et M^me^ René Vallery-Radot le 26 juin 1881, il déclare : *" ...ce que je désire surtout, c'est de donner à la découverte une consécration d'une distinction exceptionnelle à deux jeunes hommes, pleins de courage et de mérite "*.

La vague des progrès dans la lutte anti-infectieuse franchit encore un cap décisif avec ce qui doit contribuer à la plus grande gloire de Pasteur : la vaccination antirabique. C'est le moment de se souvenir qu'Emile Roux, en précurseur inspiré, a consacré sa thèse au problème de l'expérimentation animale sur la rage, en prenant d'extraordinaires risques de contamination personnelle lors des prélèvements de bave de chiens rabiques et lors des autopsies animales à la recherche de moelles épinières contaminées (le moindre geste maladroit aboutissant à une blessure anatomique mortelle à tout coup !).

Par la suite, munie de directives et de recommandations du Maître, Roux poursuit ses expériences et en arrive à pratiquer le premier des inoculations intracérébrales de virus rabique. Tout ceci, à terme, mène à la fabrication du vaccin antirabique, lequel sera – pour la première fois sur la planète – utilisé en juillet 1885, avec le succès que l'on connaît chez le jeune alsacien Joseph Meister, infecté par le virus rabique et de ce fait condamné à mort !

Mais entre-temps, consécutivement à une épidémie particulièrement meurtrière de choléra apparue en Egypte, Pasteur envoie en 1883, une petite équipe de ses élèves fidèles en mission sur place : en font partie Roux, justement, ainsi que Nocard et deux autres collaborateurs. Mais, quatre jours après leur arrivée, le décès d'un des français (Thuillier) des suites du choléra détermine Pasteur - complètement bouleversé - à rappeler tout son monde en France. Cela n'empêchera pas Robert Koch, chef de la mission allemande également dépêchée sur les lieux, de rester à Alexandrie, de poursuivre les mêmes travaux de recherche bactérienne que ses collègues français, et de parvenir finalement à découvrir l'agent responsable, le vibrion cholérique.

Des recherches prometteuses

Sur place à Paris, reconnu collaborateur émérite de Pasteur, Emile Roux monte d'un échelon important dans la hiérarchie du "staff" qui chapeaute les activités du laboratoire de la rue d'Ulm, en étant nommé Directeur-adjoint, poste qu'il gardera de 1883 à 1888.

Ses grands travaux personnels prennent un élan irrésistible et vont le conduire à des applications pratiques d'une portée universelle. Œuvrant de concert avec Chamberland, il démontre l'existence de substances solubles à caractère toxique (= toxines) élaborées par des germes habituellement à l'origine de septicémies. En outre, ces mêmes substances solubles, injectées à petites doses croissantes à des cobayes, protègent les animaux en leur conférant une immunité. Le résultat paraît dans les *Annales de l'Institut Pasteur* en décembre 1887, et le Maître lui-même, très impressionné par cette double découverte, juge cette étude *"d'une importance capitale"*. Appliquant la même technique à d'autres germes, Roux parvient à des conclusions identiques à partir de la bactérie charbonneuse. En association avec Yersin, il s'attaque au problème de la diphtérie. Il soupçonne que dans la maladie le germe agit localement (fausses membranes), mais que d'autres signes pathologiques (les paralysies diphtériques) doivent relever d'une intoxication par une sécrétion soluble des bacilles. Lui et Yersin arrivent ainsi à isoler la toxine diphtérique en 1888, et distinguent pour la première fois la double capacité d'action des bactéries responsables de maladies infectieuses : la virulence ou "aptitude du microbe à se développer dans le corps d'un être vivant", et la toxinogenèse ou "aptitude du germe à provoquer une action toxique grâce à la

libération dans l'organisme de substances solubles qu'il élabore". Ils vont même jusqu'à émettre l'opinion selon laquelle l'immunisation contre la diphtérie devrait être obtenue par une accoutumance au poison diphtérique.

Empêché de poursuivre ses travaux expérimentaux à ce moment, car il est accaparé entre 1888 et 1891 par l'installation de l'Institut Pasteur en train de se créer, il peut seulement se targuer d'avoir ouvert la voie à une équipe allemande. En effet, c'est Behring, aidé de Kitasato, qui met au point le processus de fabrication d'une antitoxine diphtérique élaborée par l'animal vacciné avec la toxine et contenue dans son sérum.

Quand enfin il peut revenir à ses recherches de laboratoire, Emile Roux reprend complètement la question, en essayant de dégager des acquits les conséquences applicables en thérapeutique. Durant les deux années 1891 et 1892, il multiplie ses essais d'immunisation sur l'animal. Puis, épaulé par Martin et Nocard, il décide d'expérimenter la méthode sur le cheval, évidemment susceptible de fournir une quantité impressionnante de sérum enrichi en antitoxine diphtérique. Bientôt, l'équipe se sent prête à passer à l'application chez l'homme. Du 1er février au 24 juillet 1894, la "sérumthérapie" antidiphtérique entre en scène : 300 jeunes atteints sont ainsi traités à l'Hôpital des Enfants Malades, et la mortalité moyenne connue à l'époque tombe de 45% à 24%. Roux présente ses résultats dans une communication appelée à un retentissement mondial, lors du Congrès de Budapest la même année. La reconnaissance du public va jusqu'à baptiser du nom de "sérum de Roux" ce nouveau médicament actif contre le fléau diphtérique.

Sous l'instigation de Gaston Calmette, frère d'Albert Calmette, et secrétaire de rédaction au Journal "Le Figaro", une campagne de presse est amorcée et une souscription publique ouverte, qui va rapporter la somme colossale de 1 million de francs-or grâce auxquels l'Institut Pasteur va pouvoir acheter des chevaux et construire des laboratoires et des écuries à Garches. Désormais, le service de production de sérum fonctionne à plein dans les meilleures conditions qui soient, et se trouvera en mesure de répondre favorablement à la multitude des demandes qui affluent de partout.

L'ère novatrice de la sérumthérapie (par la suite, le terme qui prévaudra sera celui de sérothérapie, le seul utilisé de nos jours) ne se clôt pas avec la découverte sensationnelle du sérum antidiphtérique. Avec différents collaborateurs de l'Institut Pasteur, Roux se sent pris d'une véritable fringale d'expériences dont vont sortir d'autres merveilles. En 1896, associé à Metchnikoff, il étudie le choléra et produit le premier sérum anticholérique existant. Avec Vaillard, il pousse à fond ses recherches sur le tétanos et la sérothérapie antitétanique. On a précisément en mémoire qu'à l'occasion de la deuxième guerre mondiale, l'utilisation systématique du sérum antitétanique va conduire à sauvegarder la vie d'un nombre incalculable de militaires et de civils blessés, qui, sans cette thérapeutique, seraient décédés du tétanos.

Dans un registre différent, mais prouvant l'éclectisme de son auteur et sa disponibilité d'esprit et de réflexion, il faut citer les travaux qu'en collaboration avec Metchnikoff une fois de plus, Emile Roux mène sur la syphilis expérimentale, aidé matériellement par l'apport substantiel en argent dont il bénéficie en héritant – pour d'autres recherches qu'il avait faites – du Prix Osiris. La totalité du montant de cette distinction est affectée à ce travail.

Des mérites reconnus

Pendant ce temps, l'Institut Pasteur est fondé, sort de terre, devient opérationnel. Emile Roux en est en grande partie l'artisan. Il sera dit plus tard (in *"Annales de l'Institut Pasteur"*, novembre 1933) qu'il *"en a été, pour réaliser la pensée de Pasteur, l'architecte, le constructeur, l'organisateur. Sa vie contient l'histoire de l'Institut Pasteur comme l'Institut Pasteur a contenu toute sa vie..."*.

En juste retour des choses, Roux est nommé Sous-Directeur en 1895 et le reste jusqu'en 1904. Son talent d'organisateur se double d'un véritable don pour le bricolage et l'invention utile. Il profile un tube spécial pour la culture des germes anaérobies, met au point un régulateur pour étuve de laboratoire. Il est parmi les premiers à utiliser la photographie des préparations microscopiques.

Dans la carrière continuellement sous pression qu'il développe, au fil des années, Emile Roux diversifie ses terrains d'intervention. Il n'est pas qu'un homme de laboratoire ou un administrateur-né ; il réserve une partie de son temps à faire passer des messages, à devenir formateur, bref à enseigner. Imbu des principes que n'a cessé de lui inculquer son Maître, le grand Louis Pasteur disparu en 1895, il se sent investi d'une mission primordiale : celle de diffuser la doctrine, les idées et les méthodes révolutionnaires qui, tous les jours, démontrent leur validité et se traduisent par de nouvelles applications pratiques. Pour donner suite à ce rêve, il pense que le mieux est de créer un cours de microbiologie. En phase avec Yersin, et entouré d'une pléiade de collaborateurs, il inaugure le 15 mars 1889 ce que, très vite, chacun va appeler le *"cours de Roux"*, ouvert chaque année à une centaine d'étudiants convaincus et

venant de France comme du monde entier. Cet enseignement original et unique en son genre poursuit encore maintenant sa carrière, plus d'un siècle après son instauration.

Certains élèves reconnaissants, pour marquer leur gratitude envers l'illustre disciple de Pasteur qui a bien voulu leur communiquer son savoir, sa flamme de recherche et son expérience, se réunissent et décident de créer une "**Fondation Emile Roux**" chargée d'attribuer chaque année des bourses destinées à venir en aide à de jeunes chercheurs en herbe. Il est utile, pour l'édification des lecteurs de ces lignes, de retracer l'ambiance dans laquelle se déroulent ces cours dont Dujarric de la Rivière a su parfaitement préciser les contours : *"La leçon n'a pas encore commencé.. .on s'interpelle. Subitement un grand silence se fait. Le conférencier vient d'entrer : silhouette élancée, corps droit et souple, et dans un visage émacié, ascétique, des yeux d'un surprenant éclat :* ***Monsieur Roux***". De fait, grâce à un autre témoignage nous possédons cet extraordinaire portrait qui confirme l'ascendant que savait exercer notre personnage : *"Froid, presque glacial dans son abord, sobre dans son exposé, mais méthodique, précis, incomparablement clair, éloquent non par l'assemblage des épithètes, mais par l'enchaînement logique des idées, des faits, des preuves, Roux faisait revivre lumineusement l'épopée pastorienne. Ses leçons sur le charbon, sur la rage étaient des modèles"*.

Côté scientifique, E. Roux ne se laisse pas scléroser, et surtout ne veut pas s'endormir sur ses lauriers. Sans cesse à la quête du progrès, il signe en quelque sorte l'acte de naissance de la virologie en 1903, dans le n°1 du *Bulletin de l'Institut Pasteur* daté du 28 février. Partant de l'idée de son Maître pour qui le virus rabique est si petit qu'on ne peut le voir au microscope habituel, il émet l'hypothèse qu'on finira – grâce aux progrès de l'optique – par disposer de nouveaux moyens d'investigations beaucoup plus puissants les rendant visibles. Il se lance là dans un numéro savant de science-fiction et termine par une vue prophétique du futur microscope électronique !...

Dans ses activités et responsabilités d'administrateur, Emile Roux est intraitable. Tous les détails matériels sont épluchés directement par lui ; il veut être informé de l'ensemble de la marche de l'établissement et de l'avancement des travaux de recherche. En plus du bâtiment qui constitue le centre nerveux du concept scientifique pastorien, il lance l'idée de la construction d'un hôpital basé sur le principe de l'isolement des malades contagieux. Chose pensée, chose réalisée ; et l'hôpital - dont les plans serviront de modèles pour la lutte contre les maladies infectieuses dans les centres sanitaires de France et du monde par la suite - est inauguré en 1900. Pendant ce temps, l'Institut Pasteur s'est vu décerné la reconnaissance d'utilité publique dès le 4 juin 1887. Duclaux en est le premier Directeur. Lorsqu'il disparaît en 1904, Emile Roux lui succède. Il restera à la tête de l'Institut jusqu'à sa mort en 1933, soit à travers un bail de 40 années bien remplies, comme Sous-Directeur, puis Directeur.

Le moment est venu d'essaimer la pensée de Pasteur, et le mieux pour y parvenir est d'implanter le plus grand nombre possible d'établissements à l'image de la maison-mère de Paris. Faisant alliance avec Albert Calmette que Louis Pasteur a fait venir à ses côtés, Emile Roux commence à bâtir ce qui va se révéler un formidable vecteur de propagation internationale des idées pastoriennes, grâce à la création étalée dans le temps d'un certain nombre de succursales ; chacune héritant du même nom : "**Institut Pasteur**". En voici la liste, qui reste d'actualité, car les fondations de cette époque ont survécu aux événements politiques internationaux :

Saigon (maintenant Ho-Chi-Minh Ville) (Vietnam)	1891
Tunis (Tunisie)	1893
Alger (Algérie)	1894
Nha Trang (Vietnam)	1895
Tanger (Maroc)	1913
Athènes (Grèce)	1919
Téhéran (Iran)	1920
Dakar (Sénégal)	1923
Hanoi (Vietnam)	1923
Tananarive (maintenant Antananarivo) (Madagascar)	1927
Casablanca (Maroc)	1931

En 1907, lorsque le financier Osiris décède, en grand seigneur philanthropique qu'il était, il a fait en sorte de léguer par testament sa fortune, qui se monte à une trentaine de millions de francs de l'époque, à l'Institut Pasteur. Un contrat est établi entre l'Université de Paris et l'Institut Pasteur pour affecter cette somme tombée du ciel à la création et au fonctionnement de l'Institut du radium. Le Docteur Roux en partage la Vice-Présidence avec Marie Curie.

Louis Pasteur et ses Pastoriens en 1892.
Assis à la droite de Pasteur : Emile Roux, Martin, Albert Calmette. *A sa gauche :* Nocard, Pottevin, Mesnil.
Debout de gauche à droite : Viala, Reboud, Marcel Mérieux, A. Fernbach, Chaillou, Borrel, Marmier, Marie, Veillon et E. Fernbach.

(Photo extraite de "PASTEUR SAVANT FRANC-COMTOIS" - Nouvelle édition complétée en mémoire du "CENTENAIRE DE PASTEUR" de Eric, Christian et Bruno de Brisis - Philippe Bruniaux.)

Quand éclate la première guerre mondiale, Roux sent que sa patrie est menacée. Il avait compris le danger qui grandissait dans l'ombre lorsqu'il écrivait dans une de ses lettres - il est un acharné du courrier - : *"la paix est pour les peuples ce que la santé est pour les individus, le plus grand des biens ; mais les peuples, comme les individus, n'estiment ce bien à sa valeur qu'après l'avoir perdu"*. Pendant toute la durée du conflit entre l'Allemagne et les Alliés, Emile Roux mobilise l'ensemble des ressources humaines et scientifiques de l'Institut Pasteur, délègue des chimistes à la Défense nationale, contribue à équiper les laboratoires des armées de façon efficace et moderne, et surtout fait en sorte de pouvoir fournir aux combattants et aux populations civiles des milliers de doses de sérums et de vaccins.

Les dernières années

Depuis 1915 (il a alors 62 ans), il vit dans un petit appartement qui est situé à l'étage supérieur d'un des pavillons de l'hôpital Pasteur, dans la plus stricte intimité et en toute simplicité, y recevant volontiers ses familiers pour discuter sur les travaux et publications en cours.

A peine la guerre terminée, il est appelé à participer ès qualité aux travaux de la grande conférence médicale d'avril 1919, faisant partie de la délégation française au titre de Directeur de l'Institut Pasteur. Les cinq nations représentées sont : la France, la Grande Bretagne, le Japon, l'Italie et les Etats Unis. soixante délégués, le gratin de la Médecine mondiale, s'y retrouvent. Roux accompagné d'A. Calmette, siège aux côtés de trois Prix Nobel : Golgi, Laveran, Ross.

Surveillé et soigné avec un dévouement exemplaire par sa sœur Laure, E. Roux voit malgré tout que sa santé décline. Le coup de grâce en quelque sorte est celui qu'il reçoit en apprenant le décès de son ami de toujours, Albert Calmette. Cette peine profonde lui

est fatale, et il meurt deux jours plus tard, le 3 novembre 1933. La famille pastorienne est en grand deuil.

Lorsqu'un sculpteur vient prendre l'empreinte du masque mortuaire du savant, tous les témoins de la scène sont frappés par la sévère beauté du visage endormi à tout jamais, où *"la mort avait choisi, pour les fixer dans une expression définitive, l'intelligence et l'austérité"*.

Le Gouvernement lui fait des funérailles nationales le 9 novembre 1933. Après la cérémonie à Notre Dame, la dépouille reçoit, sur le parvis de la cathédrale, le salut du Président de la République, Albert Lebrun, et l'adieu respectueux de la foule assemblée, en présence des grands corps de l'Etat et des délégations étrangères. Les honneurs militaires lui sont rendus le long du parcours qui le mène à sa dernière demeure. Il repose à l'Institut Pasteur même, dans cette allée des marronniers qui a été le témoin de ses longues et profondes méditations et réflexions.

La rue Docteur Roux

Pourquoi trouve-t-on une rue du Docteur Roux à Nyons ? Cette question appelle une double réponse. Déjà et surtout, quand il disparaît, l'émotion et la reconnaissance envers le personnage sont à leur comble, et en un hommage voulu indélébile, énormément de villes et bourgades françaises tiennent à perpétuer son nom en lui consacrant l'appellation d'une rue. En effet, dans l'esprit du public à l'époque, Emile Roux réalisait le prototype du savant, à préserver comme tel dans la mémoire des futures générations. En guise d'épitaphe, on pourrait mettre en exergue ce raccourci saisissant de l'homme qui figure dans les Annales de l'Institut Pasteur (décembre 1933) : *"...Il a donné l'exemple à tous sans faire la leçon à personne"*.

En second lieu, il faut savoir que sous le mandat de maire du Docteur Paul Laurens, en 1894, un dépôt de sérum antidiphtérique du Docteur Roux est installé en bonne et due forme au siège de la municipalité, en attendant qu'il soit transféré au nouvel hôpital en cours de construction et qui ouvrira en 1896, à côté de l'ancien. Ces détails sont consignés dans l'ouvrage fondamental de Jacques Toesca sur Nyons (p.170).

Jean SCHMITT
Professeur honoraire
de la Faculté de Médecine de Nancy
Membre correspondant de
l'Académie Nationale de Médecine

ARBOIS - Bas-relief - Statue de Pasteur - Séance de Vaccination par le Dr Roux.

Depuis qu'il nous a communiqué cet article, M. le Professeur SCHMITT a subi une grave opération. Le Conseil d'administration de la SEN lui souhaite un prompt rétablissement.

La MEMOIRE ORALE :

Jean-Marie Bonnet

Eyroles, le 20 juin 1997

Intérêt de la mémoire orale

Jean-Marie BONNET

J.L. Ramel a déjà recueilli pour nos lecteurs le témoignage de Marcel Olivi sur "Le quartier des Forts" à Nyons - Terre d'Eygues n°19 p 33.
Son dernier ouvrage "Le Géant de Provence - Récits et légendes au pays du Ventoux" vient de sortir des presses.

Jean-Louis RAMEL

Nous présentons ci-dessous le témoignage de Jean-Marie Bonnet, tel qu'il nous l'a confié au magnétophone. L'intérêt du témoignage oral a depuis longtemps engendré des débats. En effet, l'enseignement de l'Histoire, tel qu'il a été institué en France, concernait au début les grands événements de la France. Toutefois, on se rend compte qu'il n'a pas répondu à une nécessité culturelle, mais plutôt au désir de forger l'unité nationale par la connaissance des grands hommes qui ont illustré le pays. L'après-guerre a marqué un tournant important dans l'étude des peuples et de leur histoire. Se sont affirmés l'importance du "contexte" dans les études historiques: les mentalités, le vécu quotidien qui permettent non seulement de mieux situer la vie politique, mais encore de saisir les préoccupations essentielles et les centres d'intérêt d'une population. Se pose alors le problème de la fidélité du témoignage. La mémoire est-elle fidèle et fiable ?

En fait, le témoignage possède un aspect authentique au sens où il reflète les opinions de celui qui le présente, et la vision qu'il porte sur les événements qui se sont produits.

Son étude permet non seulement d'évoquer une époque à travers ses événements, mais encore de saisir quels sont les "filtres" de la mémoire, les centres d'intérêt du témoin, l'influence des idées ou croyances du temps.

En effet, la mémoire humaine varie en fonction des situations ; sont mémorisés les événements en fonction des liens qui les unit à diverses activités, centres d'intérêts, convictions personnelles.

Dans une étude que j'avais présentée sur le thème de la mémoire du Rhône pour le colloque sur le félibre Louis Moutier, je constatais que les personnages historiques ne résistent généralement à l'oubli que s'ils deviennent des symboles pertinents de l'idéologie majoritaire d'une communauté. Le cas de Phillis de la Charce, par ailleurs étudié précédemment dans la revue Terre d'Eygues, m'en semble un exemple.

Le témoignage oral n'est pas pour autant destiné à remplacer l'étude de textes historiques, mais il apporte un éclairage nouveau et permet des comparaisons intéressantes. Dans celui-ci, nous découvrons l'évolution de l'école ; le passage de l'histoire à la légende à propos du personnage du curé d'Eyroles. Il faut ajouter que la qualité du document doit beaucoup au talent du témoin, dont le langage évocateur donne souvent couleur et corps au récit de sa vie.

Jean-Louis RAMEL - 84-FAUCON

Souvenirs de Jean-Marie Bonnet

M^me^ Bonnet (photo X.)

Découverte d'un paradis

Mes grands-parents venaient de Haute-Loire. Et quand ils sont arrivés ici en 1902, ils ont trouvé que c'était un véritable paradis : de la vigne, des olives, des figues... Mon grand-père était maçon itinérant, et il avait refait la maison d'un notaire. Il lui a demandé s'il n'y avait rien à acheter dans le coin. Le notaire les a amenés là où nous sommes actuellement. Il a acheté cette maison et il a fait venir toute sa famille. Ils avaient l'habitude, chaque matin, de casser la glace, pour laver le linge dans le ruisseau.

Ma grand-mère était dentellière, elle faisait les dentelles sur un métier, et dès qu'elle en avait un gros tas, elle partait avec son baluchon sur le dos, et elle allait les vendre chez des notables de la ville. C'est comme ça qu'elle a élevé ses huit enfants, et elle a été veuve juste avant la naissance de mon père. Elle a continué à faire ce travail ici, jusqu'à sa mort à quatre-vingt quatre ans. J'ai même retrouvé des photos de son métier. Maintenant, ça se reprend. Les vieilles familles d'ici sont les Dupous, Bouchet, et Estève, que j'ai retrouvées dans les archives. D'autres se sont éteintes : les Pélissier, les Garcin.

Mon arrière grand-père faisait aussi un peu d'agriculture, il faisait le ferronnier et le charron. Nous avons continué l'agriculture, et ainsi de suite. Nous n'avons jamais été complètement agriculteurs : on a toujours eu à la fois de l'élevage et des céréales. On ne s'est jamais lancés dans l'arboriculture. Le travail avec les animaux est plus chaleureux que celui du verger, mais il ne paye pas bien son homme. Je suis ouvrier maçon, mais j'ai des brebis, deux chèvres, des cochons, des pigeons ; j'avais des volailles. Je ne vois pas une ferme sans animaux. J'aime la chasse et la pêche. Je suis un peu casanier ; je suis tellement bien dans ma nature que je n'éprouve pas le besoin de m'en aller. J'adore la nature et la campagne. Les racines de ma famille sont ici et j'y resterai toujours. C'est un endroit magnifique ; je ne veux le quitter pour rien au monde.

Le père Bouchet

J'avais douze ans. Le plus vieux qui habitait alors Eyroles, il avait quatre-vingt-sept ans. Il s'appelait le père Bouchet. C'était le premier vieil homme que j'aie connu. Ce sont des gens qui ont disparu.

Avec mes yeux d'enfant, je l'ai toujours vu avec le même âge. Il avait une pièce à lui qui s'appelait la Ode. Il avait été le maire du village, il était instruit, il connaissait des tas d'histoires, il parlait de l'ancien et du présent. Il adorait travailler avec les bêtes, c'était le temps où on travaillait avec les mules. Il avait son verger d'oliviers et son verger d'amandiers, qu'il faisait à la pioche. Et quand il avait fini son verger, il disait : *"Il faut me porter le repas parce que je descends pas manger à la maison."*

Alors on lui portait son repas, de la charcuterie, du lard, à la cime de son verger d'amandiers. Et puis il disait : *"Je veux être enterré là-haut, avec la tête qui dépasse contre un pied d'amandier"*. Ce qui m'avait frappé, c'était l'histoire contre la mort. Ça ne l'a pas empêché de mourir quand même. Il disait qu'à quatre heures

du matin avant de se réveiller, il fallait faire une prière. Puis il fallait ramasser huit crottes de lièvre, les croquer, et les sucer avec de la bave de crapaud. Et quand on se réveillait, on était garanti de ne pas attraper la mort pendant de nombreuses années. Je me suis toujours souvenu du père Bouchet. C'était un grand-père de mes jeunes années.

Le père Chastan

Et puis il y avait le père Chastan, un fumeur de pipe. C'est lui qui m'a appris à fumer la pipe. Il n'avait pas de voiture, il se déplaçait à pied ou à moto. Il allait chercher le pain à Sahune avec les bêtes. La dame qui lui donnait le pain s'appelait Sophie, et il n'osait jamais commander sa mule, car elle s'appelait aussi Sophie. Un jour, il n'y a plus pensé, il a dit : *"Allez, hue, Sophie !"* et c'est la vieille qui lui a répondu.

Ça m'est arrivé avec un chien ; j'avais un chien qui s'appelait Laëtitia. J'ai voulu le donner à un ami, mais il m'a dit : *"Comment veux-tu que je le garde, il s'appelle exactement comme ma femme !"* Finalement, il l'a gardé, et il a pratiquement changé le nom de sa femme. A la place de Laëtitia, il l'a appelée Laëti. C'était une chienne beauceronne qui chassait le sanglier.

La famille Grassot

Le père Grassot était surnommé Jésus-Christ et passait pour un sorcier. Il avait des relations et il était peut-être plus intellectuel que paysan. Il parlait déjà d'insémination artificielle pour les bêtes. Il était venu à Cigala à la ferme de mon père avec des représentants pour proposer l'assurance obligatoire. En ce temps-là, les gens n'étaient pas assurés. L'épouse s'appelait Marie Jouve et son frère Charles Jouve, était surnommé Charloun.

Le père Grassot avait une barbe mal rasée qu'il taillait tous les huit jours avec des ciseaux. Il était mal habillé ; sa voix était un peu sonore. C'était quelqu'un d'un autre monde. Je l'aimais bien mais il n'avait pas beaucoup d'amis.

Il avait quelques champs mais pas de cheval pour les travailler ; il venait en emprunter d'un côté ou de l'autre. Il faisait des fagots de bois pour la cheminée et les portait carrément sur son dos. L'hiver, à cause de l'humidité et de sa respiration, il avait des glaçons qui pendaient dans sa barbe. C'était un personnage hors du commun, mais il était assez sympathique.

Charloun son beau-frère avait un mulet et un bœuf, le seul que j'aie vu dans mon enfance. Charloun prenait une trousse pour aller chercher son fourrage vers les Pilles ; il traversait par les montagnes. Je n'ai jamais compris pourquoi il ne prenait pas sa bête pour aller chercher le fourrage. Il le portait sur son dos, et il refaisait le voyage tous les deux ou trois jours.

C'étaient des gens très simples.

Leur maison était toute noire, pleine de fumée. Il y avait les paniers, les corbeilles pendus au plafond, le bout de lard qui pendait dans la cuisine... Ils avaient quand même un vieux fourneau en plus de la cheminée.

Ils étaient très gentils. Un jour, j'avais six-sept ans, j'avais des problèmes et ils m'avaient pris chez eux, ils m'avaient offert des gâteaux et du lait à boire.

Le bœuf servait un peu à labourer les terres ; mais ils ne l'avaient pas gardé car il était vieux. Et puis comme il n'étaient pas riches, les bêtes... ils avaient une vingtaine ou une trentaine de brebis, maigres comme des cadres de vélo. Ils les gardaient dans les montagnes et n'avaient même pas de fourrage à leur donner. Ils avaient une truie et ils faisaient l'élevage de cochons. En ce temps-là, ils n'avaient pas de voiture et ils la menaient carrément avec la corde au verrat, au mâle à Saint-Ferréol. Marie passait devant avec un seau ; je ne sais pour quelle raison elle appelait le cochon Ratou. On voyait cette petite vieille qui courait sur le chemin, appelant : "Ratou, Ratou !". Et la truie qui la suivait. Elle venait toute seule, elle suivait comme un chien.

Un jeudi matin, tout le monde était parti au marché et les enfants qui avaient faim étaient partis aux fénières pour chercher des œufs avec la lampe à pétrole. Patatrac ! Ils ont fait tomber la lampe et la maison a brûlé. Les enfants avaient très peur ; ils étaient restés enfermés dans la cuisine parce qu'ils se sentaient fautifs. Quand ils ont vu les flammes approcher, ils sont sortis.

Il n'est rien resté de la maison. C'est de là que la famille Grassot est partie.

Dans le temps ancien...

On raconte que dans le temps, il y avait une université à Eyroles. A moins que ce soit un monastère. Là où il y avait une université, ça s'appelle le col de Fabre ou le col de Sabre. Il paraît qu'il y aurait eu un forgeron mis à l'exil. Le col de Brusc vient du nom d'une personne ou du nom en Provençal de la ruche. Au col de la Garde, il devait y avoir un gardien. Le village s'appelle toujours La Garde. Avec Marie-Pierre Estienne, on a vu que le château était le plus haut de toute la vallée. De là, on voit les châteaux de Condorcet, de Saint-Ferréol, de Sahune, de Curnier, et l'Abbaye de Bodon à Saint-May. On pense qu'Eyroles était une plaque tournante, et d'ailleurs le pape en avait pris possession.

La route de Saint-Ferréol à Sahune passait anciennement au milieu du village, sous une voûte. On peut se demander s'il n'y avait pas un péage. Maintenant ce n'est plus qu'un chemin peu entretenu qui sert à aller par les terres.

Au Nord-Est du village il y a "le chemin de derrière les caves". C'est une rue assez froide. La cave de mes parents faisait partie de la maison Estève. Elle est voûtée et doit faire dix mètres de long.

Une rue transversale allait au cubert. Un partie a maintenant été réutilisée pour les étables. Nous avons refait la dalle à l'intérieur, qui fait trois mètres de large. De chaque côté, les constructions montent à 6-7 mètres. Cette rue devait être particulièrement sombre. Est-ce que c'était là le jeu de paume ? Cette rue existait, mais on ne sait plus à quel endroit. Le long de cette rue on voyait des linteaux en bois avec des portes d'entrée ; elle était donc relativement importante. Le village était en fait coupé en deux, et maintenant il est en un seul bloc.

L'agriculture et la vie familiale

Au début de ma vie on travaillait avec les chevaux et on coupait le blé avec la faucille. On écrasait le grain sur l'aire. Puis on le passait dans le ventaire. Il n'y avait que deux voitures à Eyroles, le maire et un cousin. Puis sont arrivées les batteuses, lieuses, moissonneuses, les tracteurs. Il y avait de gros troupeaux de brebis, de chèvres. Maintenant, il n'y a plus rien. Les arbres sont en train de gagner les champs. On travaillait tous les oliviers à la pioche. Je suis né en 1949 et j'ai vu cette évolution. Mon père travaillait traditionnellement. Petit à petit, on a été obligés de suivre. Mon père n'avait pas de voiture. Il descendait ses fromages à pied à Saint-Ferréol, sur le dos. Il ramenait son pain de Sahune sur le dos, la nuit. La route d'Eyroles était un chemin de terre recouvert de gravier de carrière. Quand j'étais gamin, ce n'était pas goudronné. On y passait avec les charrettes et les tombereaux. De temps en temps avec les voitures qui étaient au village, et quelques motos qui servaient aux paysans pour aller au marché de Nyons, et quelques vélos.

On se nourrissait surtout des produits de la campagne : on élevait le cochon, des lapins, des chevaux, la basse-cour. On faisait l'huile d'olives. On achetait pratiquement rien : juste le tissu pour réparer les habits. Un peu de mercerie, quelques aiguilles et encore on les conservait le plus longtemps possible. C'était l'autarcie complète. On avait un poste de T.S.F., on n'avait pas la télévision, pas le téléphone, pas de sanitaires, on vivait comme dans le temps.

L'école

Je suis allé à l'école quand elle a été ouverte, j'avais sept ans et demi. Sinon, je faisais berger. Je gardais les chèvres tous les jours. Le soir, on allait garder les bêtes en rentrant de l'école, on nettoyait un peu les bêtes, on s'occupait des cochons, on allait au silo chercher trois, quatre betteraves pour les cochons dans un sac. On allumait la chaudière, et on faisait cuire aux cochons. Puis quand les chèvres rentraient on allait traire les chèvres. Et avec ça on était bien contents d'aller se coucher avec une assiette de soupe dans le ventre. C'était une dure journée. Pour aller à l'école, il y avait une heure et demie à pied. Surtout qu'au début on revenait manger à la maison. Plus tard, on portait notre repas à midi. On mangeait derrière l'école ; ou bien souvent on ne mangeait pas, car on faisait les fous, on était en liberté, on en profitait. Ça nous évitait trois kilomètres de marche. Pour manger, on faisait réchauffer un bidon de soupe sur le poêle de l'école. En ce temps-là, on se chauffait encore avec un petit poêle, on réchauffait un peu la soupe, et on avait un bout de fromage, un bout de pain. Voilà le repas.

Dans le même bâtiment il y avait l'école au rez-de-chaussée, la mairie à l'étage, et le logement de fonction à côté. Maintenant, l'école est disparue, et la mairie a pris sa place.

Travaux d'enfant et d'adolescent

Quand je vois un enfant de trois ans, je me dis : *"C'est un petit bambinot de rien du tout."* Mais à cet âge-là, je gardais les bêtes. Ça ne me choquait pas, ça devait faire partie de la nature. Maintenant, quand je vois ces petits enfants, je me dis : *"Mais comment faisait-on ?"* Il n'y avait pas grand-chose à surveiller, mais on était avec les troupeaux. Et on marchait énormément. A six ans, j'avais fauché deux hectares avec le cheval et la faucheuse. C'est presque incompréhensible. On se demande comment un petit bambin était sur une faucheuse et arrivait à couper du fourrage avec un cheval. Le cheval ne marchait pas des plus, c'était un vieux cheval, mais on avait coupé le coin complètement avec mon frère. Mes parents avaient du travail ailleurs, ils nous faisaient confiance. A six, sept ans, on labourait les terres avec la charrue. En se servant du mouvement du cheval, on arrivait à redresser la charrue, à s'en servir. A treize, quatorze ans, quand l'école a été finie, il nous a fallu gagner notre vie, et j'ai mené des moissonneuses-batteuses pendant trois ans. J'étais même très fier de couper le grain de mes parents avec cette machine infernale. Quand le patron a demandé comment on s'arrangeait, mon père a dit : *"Oh, tu enlèveras le prix sur la paye de mon fils, on s'arrangera."* On ne savait pas ce que c'était d'avoir un salaire, on travaillait vraiment pour la famille, c'était un groupe. Maintenant, on est individualiste, on travaille chacun pour soi et la famille n'existe pratiquement plus.

La première moissonneuse que j'ai conduite n'était pas très évoluée. Il fallait relever à la main les

L'école d'Eyroles en 1959/1960 (PhotoX.)

rabatteurs en bois. Ce n'était pas hydraulique. La coupe était électrique et il y avait aussi un moteur à essence ; il ne marchait pas au gazole. Quand on les voit maintenant dans les parcs à ferraille, ça étonne un peu, mais c'étaient des engins qui marchaient très très bien. Quand on était à la faucille et qu'on a vu passer les moissonneuses-batteuses, ça a enlevé vraiment beaucoup de travail. Le chômage a peut-être commencé là.

On regardait aussi moins la perte. Car quand on était avec le rouleau, on balayait pratiquement jusqu'au dernier grain de blé, c'était sacré. Tandis qu'avec la moissonneuse on en perd, on voit que les champs reverdissent derrière. Dans le temps on emmenait les gerbes sur les charrettes, et on balayait la charrette pour ne pas en perdre en chemin, pour de dire qu'il en reste le moins possible. Maintenant, il faut consommer. D'avoir vécu ces deux vies, et de voir comme on est partis et où l'on est maintenant, ça choque un peu.

Des patrons exigeants

Ici, les gens se déplaçaient pour couper la lavande chez les uns et les autres. Si c'était de la lavande fine, ils y allaient avec le grand bourras qu'on mettait sur le dos. Un vieil homme, Roger Bontoux, me racontait avoir coupé de la lavande à Angèle. Sur le coup de midi, on leur disait : On va vite manger un petit bout, on fait un brin de sieste, et on recommence. Il a ajouté, mais c'était peut-être un peu exagéré : *"J'ai juste eu le temps de défaire mes souliers, j'avais enlevé mes lacets, j'ai entendu la vieille qui tapait deux, trois fois, sur un tas de cailloux, puis elle a dit : Bon, ça y est, on a assez dormi, on recommence."*

Une fois, il travaillait avec l'équipe de la batteuse, et ils ont demandé : *"Est-ce qu'on peut aller boire un coup ?"*

Et le patron leur a répondu : *"Oui, de l'eau au ruisseau, il y en a, il n'y a pas de problème."*

Les autres ont quitté la batteuse, ils ont manifesté, et ils sont rentrés chez eux. Cette histoire nous est restée, et quelquefois lorsqu'on est sur un chantier, et qu'on demande *"Il n'y a pas quelque chose à boire ?"* on répond pour rire : *"Va au "biau", il y a de l'eau."*

Anciens métiers

L'estamaire arrivait avec son sac à dos, et il disait : *"Estamaire, estamaire, les vieilles casseroles à réparer, les vieilles poêles"*. Et il ressoudait les poêles. Ici, on gardait les peaux de lapin, et l'épicier venait nous les acheter. Il achetait aussi les légumes, les fromages, et il nous vendait ce dont on avait besoin, les légumes, un peu de tout à manger.

Un marchand de souliers passait tous les mois ou tous les deux mois. Le marchand de tissus venait des Pilles vendre quelques pantalons. Il y en avait aussi un de Dieulefit qui vendait du linge de maison, des rideaux, des couvertures. C'étaient les grands magasins de Dieulefit, c'était un peu plus chic. Et puis il y en avait un qui vendait par correspondance de la literie, des matelas, des oreillers... et puis du linge très costaud pour les agriculteurs. Il passait prendre les commandes, puis il fallait aller les chercher à la poste, car le facteur passait à moto ou à pied, il ne pouvait pas porter la literie. On prenait la charrette, le cheval, et on allait chercher le matelas. Mais on n'en achetait pas souvent, car on connaissait des gens qui cardaient la laine, et on refaisait faire les matelas. On changeait juste le tissu, et on avait un matelas tout neuf. J'avais vu faire le cardeur quand il était venu à Eyroles, mais c'est très flou, j'étais vraiment tout gamin.

Daniel prenait sa scie, il avait une scie électrique pour couper le bois, il allait se louer chez les uns et les autres. Il gagnait son repas de midi ; on lui donnait aussi parfois une petite bonbonne et il était content. Il réparait les vieilles voitures, il faisait le vannier, il ramassait du tilleul. Ça valait le coup de le connaître.

Le boulanger

A Eyroles il y avait un four à pain, qui a été détruit en 1958 ou 1960. Les gens venaient faire leur pain à ce four communal. Les gens

faisaient leur pain une fois par semaine, mais pendant l'hiver, il y en a qui ne le faisaient qu'une fois par mois. Chacun à son tour avait sa journée pour faire le pain, c'était un tour de rôle. Moi je ne l'ai jamais vu marcher, mais je l'ai vu en état. Quand j'étais entré dans le four, il y avait encore les étagères et la pelle.

Dans le temps, on n'achetait pas le pain, on payait le travail du boulanger. On portait le grain au moulin de Curnier, chez le père Teste. Et nous, on ramenait du moulin les sacs de son pour nourrir les bêtes. On portait cinq cent ou mille kilos de blé sur la charrette, avec le cheval ; et le soir, on remontait le son. Le boulanger de Sainte-Jalle passait prendre la farine, et on lui payait son travail ; tous les trois mois, ou tous les six mois, il amenait sa note. S'il avait eu un peu trop de farine, il le déduisait de sa note de fabrication, car il la vendait toujours, pour faire des gâteaux. Ça nous permettait de moins payer ; parfois, lorsqu'on portait beaucoup plus de farine, ça ne nous coûtait presque rien. Pendant la guerre, il y avait aussi le boulanger de Condorcet qui venait tous les vendredis, il amenait les gros pains de campagne.

On allait aussi chercher du pain à Sahune, mais sur le dos. Mon père passait sur les sentiers, par les raccourcis ; le soir, il allait chercher le pain pour le lendemain car on en consommait pas mal : nous étions quand même six enfants. Au boulanger de Sainte-Jalle, on prenait deux gros pains fendus ; ils devaient faire un kilo, je crois.

La ferme de la Grassette était appelée ainsi car elle appartenait à la famille Gras. Quand la famille est partie, un des frères est devenu boulanger à Condorcet et c'est lui qui est revenu faire la distribution de pain à Eyroles. Je ne sais pas s'il revenait à Eyroles par souvenir ou pour avoir une clientèle supplémentaire. Il y avait aussi la tournée de Francis Barnouin, de Sainte-Jalle. Les boulangers avaient l'un une vieille Renault, l'autre une B 14.

L'eau

Il y avait trois fontaines ; une seule réserve d'eau les desservait et l'été, souvent c'était la sécheresse. Il fallait prendre des seaux et aller en bas du village à la vieille fontaine, un petit bassin d'où il sortait de l'eau tout le temps. Tout le village avait le droit d'aller chercher cette eau, même si elle n'était pas communale. Quand on remontait, on remontait à plein, et il fallait faire deux ou trois cents mètres.

Il y avait aussi un puits privé de la famille Estève ; mais comme l'eau était de couleur parfois un peu douteuse, on la gardait pour les animaux.

Je suis allé aussi vers un autre trou, au mois d'août, au fond des près, avec des seaux en fer ou des arrosoirs.

On essayait d'épargner au maximum. Quand les gens faisaient la vaisselle, la première fois l'eau de rinçage servait pour faire la soupe des cochons : c'était l'eau grasse. Puis l'eau qui avait lavé les légumes servait ensuite aux bêtes.

Pour se laver, on épargnait aussi. Même si l'eau était un peu savonneuse, on se lavait dans la même eau. L'hygiène n'était pas comme maintenant. On se lavait comme il faut une fois par semaine, et puis ça allait bien ainsi.

L'eau était un problème dans les petits villages. Maintenant il est résolu, il y a de l'eau à volonté.

A la ferme où j'habite, il y avait toujours de l'eau. Il y avait un lavoir, mais quand les gens du village n'avaient plus d'eau, ils allaient au lavoir de St-Ferréol, à la rivière, ou encore à notre ferme de Cigala laver leur linge. Mais ils ne lavaient que trois ou quatre fois par an. Anciennement, ils lavaient à la sortie de l'hiver et à l'entrée de l'hiver. L'été, ils ne lavaient pas par manque d'eau ; à l'automne ils lavaient pour avoir du linge propre pour l'hiver.

Il fallait avoir beaucoup de linge d'avance ; mais les gens ne se changeaient pas aussi souvent que maintenant.

Les veillées

Il se faisait des veillées pour trier des amandes, des noix, des fois des olives. On se rendait le temps ; un coup c'était chez l'un, un coup c'était chez l'autre. On buvait le café, la tisane, et il y avait une bouteille de rosé pour les hommes, une tarte et des pommes. On travaillait jusqu'à onze heures, minuit, et on se rentrait à pied. On allait même veiller des fois très très loin. Dans des pays comme Saint-Ferréol, l'Estelon, ils allaient veiller jusqu'à Villeperdrix. Ils partaient le soir à six heures, et ils rentraient à une heure, deux heures du matin. Il leur fallait au moins deux heures pour se rentrer. Ils devaient faire ça un jour sur deux. Des fois, ils y allaient à vélo. Plus tard, on se retrouvait pour jouer aux cartes. C'était beau, les veillées.

Le curé d'Eyroles

C'était un homme qui venait de Bourdeaux, et il n'y avait pas de curé à Eyroles. Alors, il dit à sa femme : *"Nous, on est pauvres, on a juste un pré, une vache, on a pas un gros salaire, on pourrait aller faire le curé à Eyroles. Toi, tu serais ma bonne. On va vendre la vache, on pourrait s'acheter une soutane, et on se présentera comme curé d'Eyroles."* C'est comme ça qu'ils sont arrivés à Eyroles et qu'ils se sont installés.

Cette année-là, c'était une année de grande sécheresse, et il demandait à Dieu de faire pleuvoir. Tous les gens d'Eyroles sont venus voir le curé d'Eyroles et lui ont demandé : *"Que pouvons-nous faire pour avoir de la pluie ?"*

Le village d'Eyroles (Photo X.)

Il a dit : "*Nous allons faire une grande procession à pieds nus pour offrir notre souffrance à Dieu et nous espérons qu'après ça, il va pleuvoir.*"

Ils sont partis au village d'Eyroles et ils sont montés à la cime de la montagne de Cigala, au milieu des *argéras*[1], des buissons, tout ça.

Quand ils ont arrivés à la cime de la montagne, le tonnerre a commencé à gronder, et il s'est mis à pleuvoir. Il s'est mis à tomber de grosses gouttes. Les gens, affolés, ont voulu partir, mais ils étaient tous à pieds nus, ils ne pouvaient pas marcher. Le curé d'Eyroles, qui était plus malin que les autres, avait ses espadrilles sous sa soutane, et il est parti à la course, il est rentré au sec bien avant ses fidèles.

Il avait prévu de mettre ses souliers. Il ne savait pas s'il allait pleuvoir, mais enfin...

Il était descendu voir l'évêque à Nyons. En arrivant à Nyons, il rencontre l'évêque qui était en train de manger deux beaux perdreaux, quelque chose de formidable. Et lui, il avait l'eau à la bouche ; en plus, il était très gourmand. Il le regardait, et il dit :
– *Monseigneur, je vais vous raconter une histoire qui s'est passée à Eyroles ces temps-ci.*
Il dit :
– *Ah bon, ça m'intéresse.*
– *L'autre jour, la chèvre du voisin a fait trois chevreaux.*
– *Ah oui, c'est très passionnant. Et alors ?*
– *Une chèvre, ça n'a que deux mamelles. Il y a deux chevreaux qui étaient en train de téter...*
L'évêque dit :
– *Et que faisait le troisième ?*
– *Il était comme moi, il regardait les autres manger. Et il crevait de faim.*

L'évêque s'est rendu compte, et il lui a quand même servi un perdreau à manger.

Il y a aussi l'histoire du cochon qu'il portait à l'évêque de Die. Et il s'est trompé, il a traité l'évêque de gros cochon.

Une autre fois, il avait pris une bonne, c'était une femme qui avait une vingtaine d'années. Quand l'évêque est venu, il lui a dit :
– *Ça ne peut pas faire, les gens vont discuter. Il faut qu'une bonne ait l'âge canonique.*
Le curé d'Eyroles a demandé :
– *C'est quoi, l'âge canonique ?*
– *C'est une femme qui est déjà un petit peu âgée.*
Il dit :
– *Mais la mienne, elle a l'âge d'une vieille vache. Ça ferait pas ?*
L'évêque répond :
– *Non non, la prochaine fois que je viens, il faudra avoir arrangé ça.*
Il a passé un temps, et au bout d'un moment, l'évêque revient. Il fait comme ça :
– *Vous avez arrangé votre histoire de bonne ?*
– *Oui, oui, maintenant, elle a l'âge canonique.*
– *Quel âge elle a ?*
– *Cinquante ans.*
– *Comment vous avez fait ?*
– *J'en ai pris deux de vingt-cinq ans.*

On a retrouvé son acte de décès. Il s'appelait Pierre Alexandre ; il est mort le 16 août 1731 à soixante ans environ. Il me semble avoir vu son acte de naissance dans les archives d'Eyroles. Je ne pense pas qu'il soit vraiment né à Bourdeaux.

NDLR : On pourra utilement se reporter à l'article d'Henri Veyradier "Eyroles et ses habitants à la fin du XVIIIe siècle" - Terre d'Eygues n°7 - p 23 à 27.

[1] genêts épineux

GLOIRE AUX MORTS DE LA GRANDE GUERRE

Nul doute que la commémoration du quatre vingtième anniversaire de l'armistice de 1918 sera célébré avec ferveur et dignité dans toute la France et dans le canton de Nyons également. Plus de 400 morts dans ce dernier, 1.400 000 pour notre pays qui aura du mal à se relever de cette terrible "saignée" frappant toutes les classes sociales, faisant disparaître particulièrement *"la fleur de la paysannerie"* (R Barjavel), ainsi que nombre d'hommes promis à une grande destinée, tels le Goncourt nyonsais Adrien Bertrand et René Toesca, consul à Alexandrie.

Conflit 1914 - 1918 - Canton de Nyons

(dans ses limites actuelles)

Communes	Population 1911	Victimes 1914-18	% popul. 1911	Population 1921	% popul. 1911/1921
Arpavon	160	11	6,9%	137	- 14,4%
Aubres	249	8	3,2%	202	- 18,9%
Châteauneuf de Bord.	143	10	7,0%	110	- 23,1%
Chaudebonne	230	13	5,7%	157	- 31,7%
Condorcet	495	15	3,0%	461	- 6,9%
Curnier	203	7	3,4%	168	- 17,2%
Eyroles	38	2	5,3%	31	- 18,4%
Mirabel	1260	51	4,0%	1055	- 16,3%
Montaulieu	155	5	3,2%	127	- 18,1%
Nyons	3507	123	3,5%	3150	- 10,2%
Piégon	325	14	4,3%	300	- 7,7%
Les Pilles	391	15	3,8%	303	- 22,5%
St Ferréol	266	16	6,0%	212	- 20,3%
St Maurice	435	21	4,8%	401	- 7,8%
Ste Jalle	490	21	4,3%	448	- 8,6%
Valouse	78	6	7,7%	70	- 10,3%
Venterol	682	27	4,0%	605	- 11,3%
Vinsobres	1039	40	3,8%	931	- 10,4%
Total canton	**10146**	**405**	**4,0%**	**8868**	**- 12,6%**

Tableau établi, il y a quelques années par M. H. Veyradier, professeur d'histoire, et ses élèves de 3e du Collège Barjavel.

Dans notre canton (celui de 1918, accru en 1946 de Chaudebonne et Sainte-Jalle), la comparaison entre les recensements de 1911 et 1921 (tableau ci-dessus) traduit une baisse de 12,6% entre ces deux dates, ce qui montre que l'impact de la guerre a été plus important que le nombre des tués (4%). Cet écart s'explique par le déficit des naissances, la forte mortalité chez les civils (accrue par l'épidémie de grippe espagnole), ainsi que par l'exode rural accéléré par la guerre.- les villes offraient en effet de nombreux emplois pour remplacer les victimes du conflit. Toutes les communes étaient frappées par cette dépopulation qui devait prendre un aspect dramatique pour celles de la partie montagneuse du canton vidées de l'essentiel de leur substance.

Monsieur Noël Galichet, capitaine du Corps de sapeurs-pompiers, a relevé à la mairie de Nyons, la liste officielle des morts de la grande guerre. Nous le remercions de nous permettre de la publier. Sans doute certains de nos lecteurs les plus âgés y retrouveront un membre de leur famille, un ami, un voisin ; les plus jeunes, un nom connu ou des êtres dont ils ont entendu parler de façon parfois imprécise. Ainsi, espérons-nous, ces morts glorieux éviteront de tomber dans un oubli définitif.

Jean LAGET

BRES Auguste Alphonse Né le 26/5/1890 à Nyons Mort le 2/9/1914 Soldat - 52e Régiment d'Infanterie	PIOLET Paul Adrien Né à Chaudebonne Mort le 3/9/1914 à Lahaye - Hanau (Belgique) 5e Régiment colonial	GAUTHIER Prosper Né le 11/2/1884 à Nyons Mort le 5/9/1914 à Neufmoutier Sous-Lieutenant Tirailleurs Marocains
MICOUD Paul Gabriel Né le 2/8/1892 Mort le 11/9/1914 à l'Hôpital d'Autrey Soldat - 5e Régiment colonial	PINET Paul Frédéric Mort le 14/9/1914 Commandant 134e Régiment d'Infanterie	MORIN Pierre Louis Né le 22/7/1881 à Poet Sigillat Mort le 26/9/1914 à Lihon (Somme) Soldat - 2e Régiment d'Infanterie
THOMAS Charles Henri Maurice Né le 25/1/1883 à Nyons Mort le 28/9/1914 à Beaumont Soldat - 52e Régiment d'Infanterie	ACHARD Louis Achille Né le 20/5/1892 à Nyons Mort le 27/9/1914 à l'Hôpital de Cahors Soldat - 6e Régiment colonial	TESTE Flavien Victor Ange Mort le 1/10/1914 Soldat - Régiment de Chasseurs
ARNAUD Adrien Mort le 3/10/1914 à Méricourt Soldat - 2e Régiment de Zouaves	GUILLAUME Valéry Edouard Marie Né à Auray (Morbihan) Mort le entre le 1/10/1914 et le 5/10/1914 Capitaine - 131e Régiment d'Infanterie	VIRET Auguste Henri Né le 17/12/1889 à Nyons Mort le 11/10/1914 à Mouconville Soldat - 157e Régiment d'Infanterie
AUBERT Marius Frédéric Louis Né le 15/9/1892 Mort le 18/10/1914 à Lihons (Somme) Soldat - 75e Régiment d'Infanterie	ANDRE Joseph Isidore Né le 15/11/1883 Nyons Mort le 4/11/1914 à Givot-Wurstratt (Belgique) Soldat - 14e Bataillon de chasseurs	GODARD Maurice Né le 14/3/1884 à Carpentras Mort le 10/11/1914 Caporal 27e Régiment d'Infanterie

PELOUX Auguste Jules Né le 20/8/1881 à Nyons Mort le 5/2/1915 à l'Hôpital de Mayenne Soldat - 52e Régiment d'Infanterie	GUIEUX Marius Auguste Né le 29/11/1869 à Nyons Mort le 14/3/1915 à l'Hôpital 192 bis Lyon Soldat - 52e Régiment d'Infanterie	ANDRE Albert Né le 2/12/1891 à Nyons Mort le 17/5/1915 à l'Hôpital de Chateaudun Brancardier - 9e Régiment de Zouaves
TESTE Albert Hilarion Né le 12/9/1880 à Curnier Mort le 19/5/1915 à Lusse (Vosges) Soldat - 22e Bataillon de Chasseurs	BONTOUX Louis Emile Né le 24/8/1888 à Menglon (Drôme) Mort le 2/6/1915 au Bois de Mesnil côte 238 Soldat - 340e Régiment d'Infanterie	PERRAUX Régis Pierre André Né le 15/5/1875 à Le Grand Serre Mort le 4/6/1915 à l'Hôpital de Gap Infirmier - 14e section
CHION Edouard Mort entre le 11/6 et le 19/6/1915 Tirailleur Marocain	TESTE Emile Henri Né le 18/12/1895 à Nyons Mort le 15/6/1915 à Seed El Bahr (Turquie) Soldat - 4e Régiment Colonial	PAGET Paul Elisé Né le 17/11/1875 à Nyons Mort le 29/7/1915 à Minaucourt (Marne) Soldat - 114e Régiment Territorial
CORNILLAC Séverin Louis Né le 21/6/1873 à Rémuzat Mort le 28/9/1915 à Perthes Soldat - 30e Régiment d'Infanterie	CHAMBON Michel Né le 8/2/1892 à Base du Sud (Nlle Calédonie) Mort le 25/9/1915 en Champagne Adjudant - 4e Régiment Colonial	PAGET Emile Paul César Né le 26/9/1892 à Nyons Mort le 25/9/1915 à Tahure Soldat - 140e Régiment d'Infanterie
JOUVE Alphonse Né le 29/2/1888 à Nyons Mort le 26/9/1915 Caporal - 159e Régiment d'Infanterie	CADILHAC Pierre Henri Victor Né le 30/3/1885 à Villeneuve (Hérault) Mort le 25/10/1915 en Champagne Sergent - 4e Régiment Colonial	TESTE Julien Henri Marius Né le 24/3/1885 à Chateauneuf-de-Bordette Mort le 25/9/1915 à Tahure Côte 195 Soldat - 52e Régiment d'Infanterie
VIRET Paul Né le 19/3/1889 à Nyons Mort le 25/9/1915 au Fortin de Beauséjour (Marne) Soldat - 160e Régiment d'Infanterie	DEVINE Charles Edmond André Mort le 13/5/1915 à Angres (Pas de Calais) Soldat - 41e Bataillon de Chasseurs	GRAS Henri Pierre Né le 18/7/1892 à Nyons Mort le 20/1/1916 à l'Hirmtein - Schlass (Haut Rhin) Soldat - 28e Bataillon de Chasseurs
PASCAL Désiré Né le 21/9/1897 à Montferrand (Drôme) Mort le 16/2/1916 à l'Hôpital de Nyons Soldat - 111e Régiment Territorial	PRIVAT Joseph Joannes Mort le 28/1/1916 à Linge (Alsace) Soldat - 54e Bataillon de Chasseurs	HUGOUVIEUX Louis Jules Né le 19/2/1880 à Nyons Mort le 16/3/1916 à la Tranchée de Calonne Soldat - 30e Régiment d'Infanterie
SERRE Emile Séraphin Né le 12/11/1884 à Givors (Rhône) Mort le 8/10/1915 à l'ambulance 12 Saint Hilaire le Grand Brancardier - 115e Régiment d'Infanterie	GIRARD Marat Julien Danton Né le 14/7/1885 à Nyons Mort le 2/3/1916 à la bataille de Verdun Soldat - 160e Régiment d'Infanterie	MASSON Henri Marius Mort le 21/3/1916 à Malancourt (Meuse) Soldat - 3e Régiment d'Infanterie

IMBERT Alphonse Félix Né le 10/11/1885 à Venterol Mort le 27/9/1915 à Perthes les Hurlus (Marne) Soldat - 140e Régiment d'Infanterie	GOURRU Clément Alcide Mort le 2/10/1914 à Maucluy Le Preux (Pas de Calais) Soldat - 159e Régiment d'Infanterie	GRAS Joseph Auguste Denis Né le 17/6/1876 à Condorcet Mort le 6/4/1916 à Faux Miroir (Meuse) 11e Régiment d'Artillerie à pied
BARNAUD Vincent Jules Mort le 6/6/1916 à Ville Domange (Marne) 4e Régiment du Génie	BARNOIN Georges Né à Nyons Mort le 1/7/1916 à Vadelincourt (Meuse) Capitaine - 161e Régiment d'Infanterie	DUFET Charles Louis Né à Lavilledieu Mort le 19/6/1916 à Ville Sous Cousances (Meuse) Caporal - 252e Régiment d'Infanterie
GENCEL Gabriel Né le 15/4/1886 à Venterol Mort le 26/6/1916 au Combat de la Côte 304 Soldat - 252e Régiment d'Infanterie	BOYER Louis Léon Né le 4/5/1882 à Marseille Mort le 26/6/1916 au Combat de la Côte 304 Soldat - 252e Régiment d'Infanterie	COLOMBET Camille Paul Né à Nyons Mort le 9/6/1916 à Esnes (Meuse) Côte 304 Soldat - 4e Régiment de Zouaves
TESTE Louis François Né le 24/2/1890 à Nyons Mort le 28/6/1916 au Bois de Thiaumont Caporal fourrier 261e Régiment d'Infanterie	LONG Henri Paul Né le 30/6/1880 à Nyons Mort le 11/9/1916 à l'Hôpital de Lyon Médecin auxiliaire	RAVEL César Mort le 26/6/1916 à Chattancourt Soldat - 312e Régiment d'Infanterie
TESTE Jules Gustave Mort le 12/8/1916 à Bois de Héni (Somme) Soldat - 52e Bataillon de Chasseurs	VIGNE Aimé Hippolyte Né le 27/9/1894 à Saint Maurice Mort le 18/8/1916 Sous lieutenant 140e Régiment d'Infanterie	GAUTHIER Eugène Louis Mort le 24/8/1916 au combat au Sud Est de Maurepas Soldat 22e Bataillon de Chasseurs à pied
BARRILLON Jean Louis Gabriel Mort antérieurement au 15/9/1916 Inhumé au cimetière de Cappy (Somme) Soldat - 159e Régiment d'Infanterie	FERT Placide Hippolyte Mort le 3/9/1916 à Le Forest (Somme) 13e Bataillon de Chasseurs Alpins	GUEYTE César Louis Mort le 6/9/1916 au combat de Bois Reinette (Somme) 28e Bataillon de Chasseurs Alpins
REYNAUD Louis Edouard Né à Nyons Mort le 20/9/1916 Inhumé à Froideterre 340e Régiment d'Infanterie	MARTIN Joly Léopold Né à Vinsobres Mort le 13/11/1916 au Mort Homme 203e Régiment d'Infanterie	IMBERT Georges Robert Né à Nyons Mort le 19/1/1917 à l'ambulance 2/18 Inhumé à Coeuvres (02) 97e Régiment d'Infanterie
MOURIER Louis Pierre Mort le 16/3/1917 à Maison de Champagne 217e Régiment d'Infanterie	CHAUVIN Lucien Mort le 21/4/1917 au combat de Maurinvillier (Marne) Soldat - 41e Régiment d'Infanterie	REYNAUD Paul Auguste Né à Nyons Mort le 26/4/1917 à Essigny Le Grand (Aisne) 140e Régiment d'Infanterie

JOUVEN Pierre Mort le 2/6/1917 à Mont Notre Dame (Aisne) 116e Bataillon de Chasseurs	PIERRE Charles Martin Né à Nyons Mort le 12/6/1917 à l'Ambulance 9/14 340e Régiment d'Infanterie	REYNAUD Elie Né à Nyons Mort le 30/7/1917 à Hôpital St Louis (Paris) 159e Régiment d'Infanterie
ROUMENGOU Marc Aimé Né à Béziers Mort le 20/8/1917 à Cumières Sous-Lieutenant 30e Régiment d'Artillerie	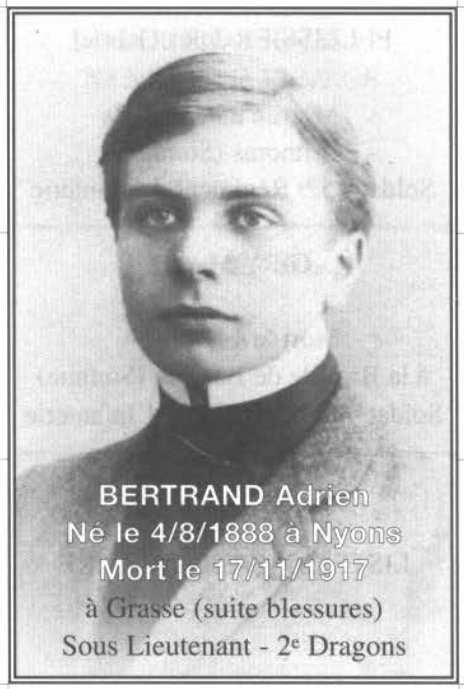 **BERTRAND Adrien** Né le 4/8/1888 à Nyons Mort le 17/11/1917 à Grasse (suite blessures) Sous Lieutenant - 2e Dragons	BARRILLON Louis Flavien Né à Nyons Mort le 11/9/1917 à l'Ambulance 7/4 202e Régiment d'Infanterie
REYNARD Louis Henri Né à Nyons Mort le 19/9/1917 à Verdun 348e Régiment d'Infanterie		BRANDIZI Dominique Casimir Né à St Raphaël Mort le 9/10/1917 à Paris Adjudant pharmacien 56e Régiment d'Infanterie
CHAMBON Gabriel Né à Nyons Mort le 5/12/1917 à l'Hôpital de Rennes 30e Régiment d'Infanterie		VIGNE Paul Evariste Né à Nyons Mort le 1/4/1918 à l'Hôpital de Fleurie sur Aisne (Meuse) 111e Régiment d'Infanterie
GIRARD Albert Léon Mort le 27/5/1918 à Montecouve (Aisne) Aide Major de 1e classe	SAC Emile André Mort le 27/5/1918 au Chemin des Dames 252e Régiment d'Infanterie	ROULLET Léon François Né à Nyons Mort le 5/6/1918 à l'Ambulance 2/16 Soldat - 52e Régiment d'Infanterie
GROSSET Kléber Henri Léon Mort le 16/7/1918 à l'Hôpital complémentaire n°46 Nyons Soldat - 27e Bataillon de Chasseurs	MATHIEU Paul Jules Mort le 20/7/1918 à Plessier-Huleu Soldat - 71e Régiment d'Infanterie	SALVIA Eugène Alfred 342e Régiment d'Artillerie Lourde
GARNIER Gabriel Frédéric Né à Rémuzat Mort le 29/7/1918 au Mont Teton (Marne) Caporal - 52e Régiment d'Infanterie	ILLY Arsène Justin Mort le 17/8/1918 à La Ferme Laroque (Oise) Caporal - 119e Régiment d'Infanterie	BARBE Henri Joseph Mort le 20/8/1918 à Bellefontaine (Oise) Soldat - 56e Régiment d'Infanterie
VIEL Albert Auguste Mort le 19/9/1918 à Fresnières Sergent - 297e Régiment d'infanterie	BERNARD Paul Né à Nyons Mort le 21/9/1918 à l'Hôpital de Pont-Sainte-Maxence (Oise) Caporal Fourrier - 2e Zouaves	HUEBER Charles Léon Mort le 15/10/1918 à Nizi Le Conte (Aisne) 119e Régiment d'Infanterie

RANC François Paul Mort le 22/10/1918 à l'Hôpital Et 2B SP16 15e Section d'Infirmiers	GLEIZE Aimé Joseph Mort le 26/10/1918 à l'Hôpital de Nyons	ANDIS (ou AUGIS) Alcide Né à Nyons Mort le 26/10/1918 à l'Hôpital mixte de St Germain en Laye 1ère Section d'Infirmiers Militaires
REYNAUD Henri Désiré Mort le 22/11/1918 à l'Ambulance 7/4 Charleville Soldat - 118e Régiment d'Infanterie	PELLISSIER Jules Gabriel Mort le 26/9/1914 à Lithoms (Somme) Soldat - 52e Régiment d'Infanterie	MOREL Désiré Emile Mort le 11/3/1915 à l'Hôpital militaire de Colmar Caporal - 12e Bataillon de Chasseurs
FRUGIER Victor Né à Nyons Mort le 26/2/1916 dans le torpillage de la"Provence II" Quartier Maître Fourrier	GIRY Martin Mort le 14/7/1917 à la Bataille de Barleux (Somme) Soldat - 159e Régiment d'Infanterie	REYNAUD Louis Edmond Mort le 25/1/1919 à l'Hôpital complémentaire n°18 Bordeaux Soldat - 14e Bataillon de Chasseurs
LISTE COMPLEMENTAIRE		
TOESCA René Mort en 1914 Hôpital Auxiliaire Dijon Adjudant 111e Régiment Territorial Consulat d'Alexandrie	MEYNAUD Laurent Né à Nyons le 15/6/1881 Mort en 1914	LUCET Emile Né à Nyons le 29/10/1889 Mort en 1914
MARTIN - GAY Mort en 1914	BEAUCHAMP Arthur Né à Nyons le 18/10/1883 Mort en 1915	EYDOUX François Né à Nyons le 28/11/1883 Mort en 1915
GLAIZE Gustave Né à Nyons le 27/7/1880 Mort en 1915	LONG Gustave Mort en 1915	MARTEL Auguste Mort en 1915
MATHIEU Frédéric Mort en 1915	MARTIN Antoine Mort en 1915	MEYNAUD Henri Mort en 1915

PAGET Marius Mort en 1915	REYNAUD André Mort en 1915	REYNAUD Emile Né à Nyons le 19/2/1882 Mort en 1915
VENERE Emile Mort en 1916	ROUANAT Joseph Né à Nyons le 17/5/1896 Mort en 1916	RAVOUX Louis Mort en 1916
PEZ Eugène Mort en 1916	MERRIER Elie Mort en1916	BLEYZAC Jules Mort en 1916
BELLENE Auguste Mort en 1917	CHAIX Adrien Mort en 1917	GUICHARD Félix Né à Nyons le 27/7/1896 Mort en 1917
SOGNO Alfred Né à Nyons le 3/7/1892 Mort en 1917	THIERS Gabriel Mort en 1918	NIEL Albert Né à Nyons le 28/3/1893 Mort en 1918
MOULIN Louis Né à Nyons le 25/6/1882 Mort en 1918	BONNET Albert Mort en 1918	BOMPARD Emmanuel Né à Nyons le 10/12/1881 Mort en 1918
BERTRAND Henry Mort en 1918	BERTRAND Emile Né à Nyons le 3/8/1896 Mort le 1918	

Le psautier huguenot d'un Baronniard retrouvé à Saint-Pétersbourg

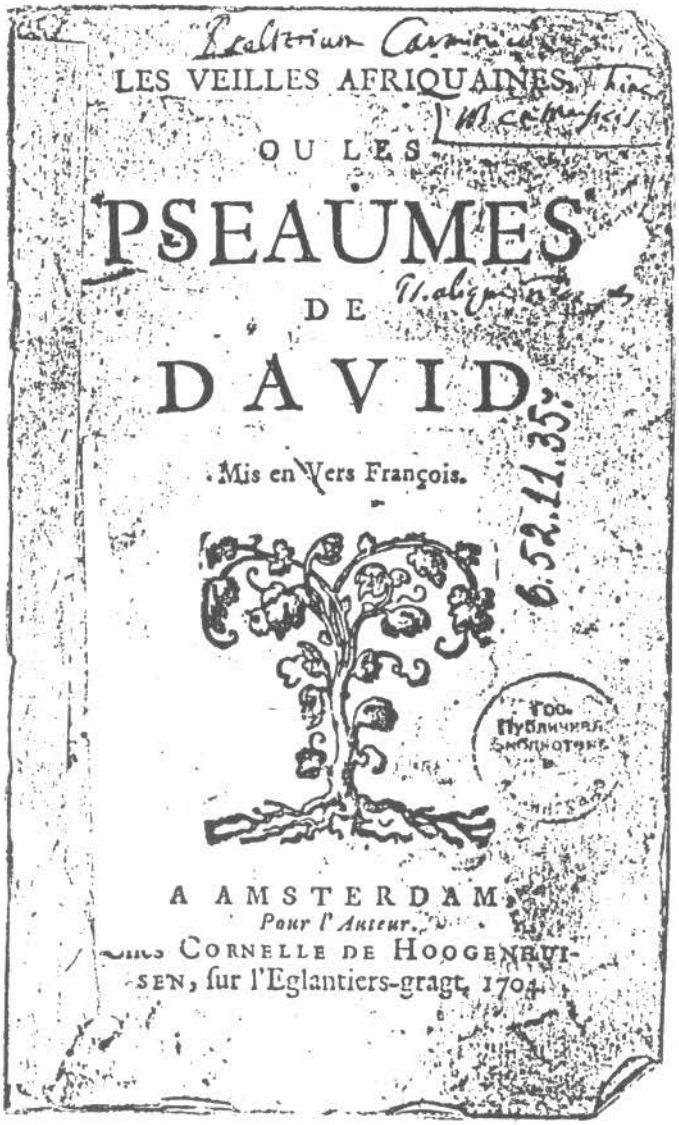
LES VEILLES AFRIQUAINES,
OU LES
PSEAUMES
DE
DAVID
Mis en Vers François.
A AMSTERDAM,
Pour l'Auteur.
CORNELLE DE HOOGENHUI-
SEN, sur l'Eglantiers-gragt, 1704.

Fac similé de l'exemplaire du psautier de Simond retrouvé à St Petersbourg (format in 12°) in PSAUME (bulletin de la recherche sur le psautier huguenot N° 14 - nov.1997)

I - Un Baronniard appelé à voyager...

Né à Buis-les-Baronnies en 1651, dans une famille bourgeoise, Pierre SIMOND grandit à Nyons, au sein d'une communauté réformée très ancienne, bien structurée. Etudiant à l'Académie de théologie protestante de Die, il se trouve ensuite pasteur à Montjoux, à Eurre, à Embrun. C'est de là, après la démolition de "son" temple en 1684 ou après la révocation de l'Edit de Nantes l'année suivante, qu'il fut contraint de s'expatrier.

Sa famille a eu autrefois de bonnes relations avec le prince d'Orange, protestant, dont la principauté, occupée par Louis XIV depuis 1672, était rattachée à la colloquie réformée des Baronnies. Pierre Simond choisit donc de s'établir aux Provinces-Unies, où le stathouder est à la fois prince d'Orange et roi d'Angleterre. Il y marie sa sœur avec un Nyonsais, deux réfugiés comme lui, en 1687. Il s'y marie lui-même l'année suivante.

Pleins d'espoir, les aventureux époux s'embarquent pour la colonie hollandaise du Cap, tout au bout de l'Afrique, où le bouillant pasteur est persuadé qu'il sera le "ministre" de la communauté des huguenots français et des Vaudois réfugiés. Ils y arrivent en août 1688 et y trouvent vite des désillusions. Finalement, la méfiance du gouverneur hollandais envers les Français considérés comme ennemis du roi Guillaume, et la mésentente grandissante qui envenime la situation, décident les Simond à revenir en Hollande en 1702.

Mais les difficultés s'accumulent pour le pasteur déçu, et la trace du *"pauvre réfugié"* se perd dans les Flandres de l'ouest en 1713.

II - Les psaumes de David repensés par Pierre Simond

En juin 1699, une gazette française publiée aux Pays-Bas tombe sous les yeux de notre pasteur du Cap. Il y lit un rapport d'Angleterre selon lequel le roi a donné l'autorisation de chanter *"les nouveaux psaumes"*. Il en conclut qu'il s'agit de ceux de Conrart (mort en 1675) terminés par La Bastide en 1769 et une commission genevoise présidée par Pictet, en 1694, tous ces travaux ayant été entrepris pour actualiser les textes de Marot et Bèze. Pierre Simond pense donc que l'on permet en Grande Bretagne de chanter cette nouvelle version dans les Eglises Réformées de langue française et que la permission s'étendra bientôt à celles des Pays-Bas.

Il s'essaie lui-même à réécrire le psaume 50, se prend au jeu, en réécrit d'autres . Revenu en Hollande, il découvre que ses traductions n'obéissent pas aux *"Règles de la Poësie"* ; il les corrige et les présente au synode d'Ultrecht en 1703, qui les refuse.

Il réussit cependant à publier, en 1704, à Amsterdam, le fruit de ses longues nuits de travail joyeux dans *"les déserts de l'Afrique"* sous le titre de *"Les veilles afriquaines, ou les Psaumes de David, mis en vers françois"*. Ce sont les vers qu'il a rimés sur les Dix Commandements, le Cantique de Siméon et les 51 premiers psaumes augmentés de quelques autres. Mais le synode de Dordrecht, en 1721, approuve le psautier de Conrard revu et corrigé par d'autres que Simond...

Les *"Veilles afriquaines"* viennent de sortir d'un oubli total : un exemplaire vient de surgir à la lumière à la Bibliothèque Nationale de Russie à Saint-Pétersbourg...

Une adaptation de certains passages des psaumes de Pierre Simond pourrait-elle être réalisée aujourd'hui pour qu'ils puissent être chantés dans les temps de la région ? L'expérience, croyons-nous, mériterait d'être tentée.

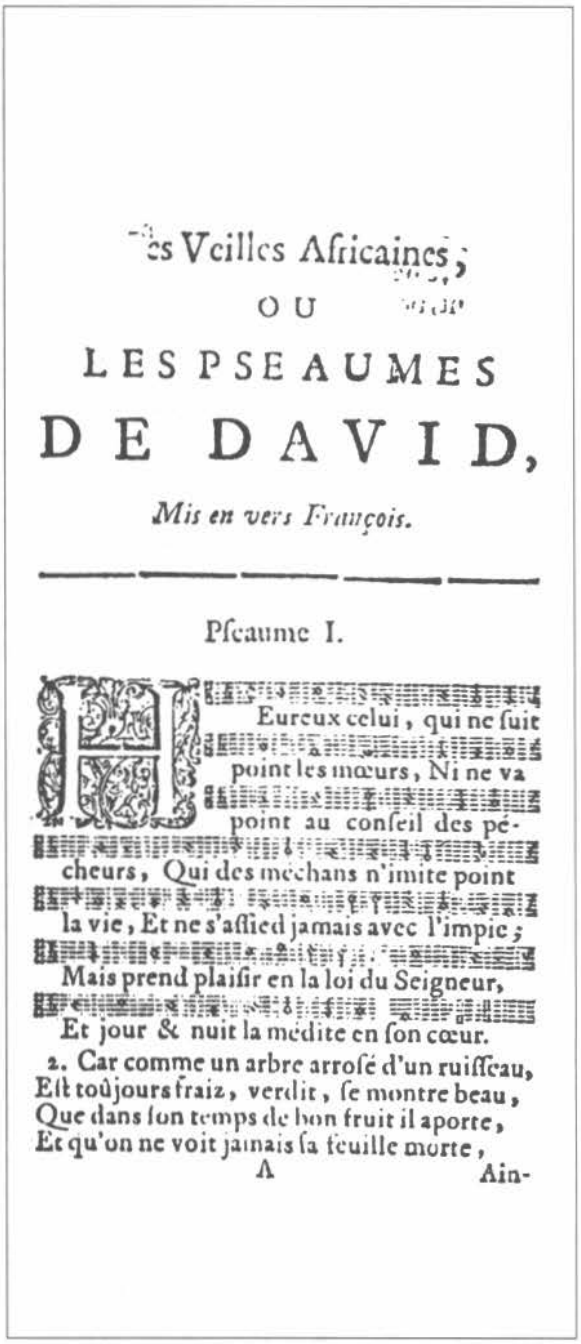

ès Veilles Africaines ;

OU

LES PSEAUMES

DE DAVID,

Mis en vers François.

Pſeaume I.

HEureux celui, qui ne ſuit
point les mœurs, Ni ne va
point au conſeil des pé-
cheurs, Qui des méchans n'imite point
la vie, Et ne s'aſſied jamais avec l'impie ;
Mais prend plaiſir en la loi du Seigneur,
Et jour & nuit la médite en ſon cœur.
2. Car comme un arbre arroſé d'un ruiſſeau,
Eſt toûjours fraiz, verdit, ſe montre beau,
Que dans ſon temps de bon fruit il aporte,
Et qu'on ne voit jamais ſa feuille morte,
A Ain-

Jean HOERMANN

Pour en savoir plus, on lira avec profit :

- Terre d'Eygues n°9/1992 - *"Un Nyonsais en Afrique du Sud : le pasteur Pierre Simond"* - p. 27 à 33.
- "Encyclopédie du Protestantisme" Editions du Cerf, Paris, et Editions Labor et Fides, Genève (1995) p. 1231 et 1232.
- "Le spautier français, les 150 psaumes versifiés en français contemporain. Mélodies originales du XVI[e] siècle..." Fédération Musique et Chant de la Réforme. Réveil Publications (1995).
- et surtout "Psaume". Bulletin de la recherche sur le psautier huguenot. Renaissance - Age classique n°14 - Institut Claude Longeon - 35, Rue du 11 novembre - 42023 Saint-Etienne Cedex 2. C'est de ce bulletin qu'a été inspiré cet article. 18 pages y sont consacrées à Pierre Simond, pasteur et traducteur des psaumes, écrites par Randolph Vigne, lui-même descendant de huguenots nyonsais. Riche bibliographie proposée par cet auteur à la page 20.

Du XVI^e siècle à nos jours : 5 versions différentes du psaume 50 (Deus deorum Dominus locutus est)

Clément MAROT (1543/1551)

1. Le Dieu, le Fort, l'Eternel parlera,
   Et haut & clair la terre appellera :
   De l'Orient jusques à l'Occident,
2. Devers Sion Dieu clair & évident
   Apparoistra orné de beauté toute :
3. Nostre grand Dieu viendra, n'en faites doute.

Valentin CONRART - Marc-Antoine de LABASTIDE
1677 (PS. 1-51) [1679, RÉVISION, PS. 1-150]

1. Le Tout-puissant, le dieu fort parlera ;
   Et d'un ton haut la Terre appellera
   De l'Orient jusques à l'Occident,
   On le verra plein d'éclat, descendant.
2. Près de Sion, des Villes la plus belle,
   [Devers Sion des Villes la plus belle,]
   Venant enfin vers son peuple rebelle.
   [Ceint des rayons de sa gloire immortelle.]

Pierre SIMOND (1704)

Le Dieu des dieux, l'Eternel a parlé,
La terre il a hautement appelé,
De l'Orient jusque à l'Occident,
Il a fait voir sa sp[l]endeur descendant,
Devers Sion, la belle en excellence,
Dieu vient enfin, pour rompre son silence.

R. TOURNAY O.P., professeur à l'Ecole biblique de Jérusalem (catholique) et R. SCHWAB.
"Les psaumes" 2e édition. Editions du Cerf. Paris (1955)

Les Dieu des dieux, Yahvé
parle et appelle la terre.
Du lever du soleil à son couchant,
depuis Sion, beauté parfaite, il resplendit
Qu'il vienne, notre Dieu, et ne se taise plus.

Roger CHAPAL (1992)
("Le psautier français" p.132)

Le Seigneur parle et s'adresse aux vivants,
Au monde entier du levant au couchant,
Depuis Sion, parfaite en sa beauté,
Il fait sur nous resplendir sa clarté.
Le Seigneur vient et sort de son silence...

... et celui de Pierre Simond n'est pas le moins poétique.

Conférence de Mlle RABUT sur l'application de l'Edit de Nantes en Dauphiné

(Jeudi 16 avril 1998 à la Maison de Pays)

Second temps fort de la célébration à Nyons du quadricentenaire de l'Edit de Nantes, la conférence de Mlle Rabut, Inspecteur général des Archives de France, avait attiré à Nyons un nombreux public que l'érudition de la conférencière tint en haleine.

Nous reproduisons ici ses propos recueillis par M. Serge FACCI.

Introduction de M. MAGNAN de BORNIER

Il est intéressant de parler de la façon dont l'Edit de Nantes a été appliqué dans notre région car il y avait déjà chez nous une certaine forme de tolérance et la recherche de la souveraineté de l'Etat.

D'après le dictionnaire Littré : *la tolérance c'est le contraire de la persécution de ceux qui ne pensent pas comme nous.*

1563 : il y eut à Nyons un serment de concorde et d'union entre habitant afin de prévoir des catholiques et des protestants au Conseil Consulaire. Cet état de fait est une constante dans l'histoire de Nyons, même dans les époques ultérieures. Après 1685, les textes officiels excluent les N.C. (Nouveaux Convertis) des charges municipales. A Nyons ces derniers continuent de siéger au Conseil Consulaire.

1793 : le Conseil Municipal maintient la pension à l'ancien curé (qui avait pourtant refusé de signer la Constitution civile du Clergé).

Les choses auraient pu bien se passer si les Nyonsais avaient eu le loisir de régler leurs affaires entre eux. Mais Nyons était une place stratégique, ce qui a amené des interventions extérieures à la cité. (on a retrouvé d'ailleurs de nombreuses plaintes des Nyonsais à ce sujet). N'importe qui prétendant parler au nom de l'Eglise pouvait commettre des exactions. Ce qui explique que Nyons voulait restaurer l'autorité et la souveraineté de l'Etat et se soit accroché à tous les Edits non appliqués (ou peu) jusqu'à l'Edit de Nantes in fine.

Le Roi doit renvoyer les ecclésiastiques au domaine spirituel exclusivement et remettre dans le rang les trublions.

Au lieu de se retourner vers le Roi et l'Etat, les Nyonsais auraient pu en déférer au Parlement de Grenoble, autorité souveraine de la province. Mais ce parlement fonctionnait surtout du point de vue fiscal et avait donné satisfaction à certains privilégiés en les exemptant de différentes charges. Quant aux Etats Provinciaux, ils n'étaient pas ressentis comme des instances pouvant aider les populations car ils étaient sous la coupe des grandes villes du Dauphiné, ne réclamaient à celles-ci que très peu de contributions ; la plupart des charges étant supportées par le reste du pays.

1589 : les Consuls refusent d'envoyer des députés aux Etats car ceux-ci ne veulent pas passer par ces fameuses grandes villes qui ne leur seront pas favorables.

Après 1598 : les Nyonsais font appel de décisions malgré la souveraineté du parlement de Grenoble.

Conférence de Mlle RABUT :

Elle se rapporte à l'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné, particulièrement à Nyons et dans les Baronnies.

Exécution de l'Edit de Nantes

Le XVIe siècle est à la fois le siècle des humanistes et de la renaissance et celui des guerres de religion.

Le Dauphiné possède de nombreux documents en ce qui concerne l'exécution de l'Edit de Nantes, entre autres :
- l'original du procès verbal d'exécution de Faverges (rédigé par le notaire Putod),
- l'original des commissaires délégués pour Nyons et les Baronnies (à la bibliothèque universitaire de Grenoble) et également pour Gap et Embrun,
- le recueil des harangues prononcées par le commissaire Rabot d'Illins (à la bibliothèque municipale de Grenoble).

Ces documents constituent un ensemble unique en France d'autant plus qu'on dispose, comme d'ailleurs dans d'autres provinces, de documents concernant des mesures ponctuelles, des décisions municipales et des mentions de procédures précédant la Révocation.

Henri IV nomme les commissaires : un catholique et un protestant qui peuvent être : un conseiller d'Etat ou un maître de requêtes, donc un parlementaire pour les catholiques et un notable de 1er plan pour les protestants.

Dès le premier mois suivant l'Edit, des protestations énergiques se sont élevées de la part : du nonce apostolique, de l'Université, de la part de personnes colportant des rumeurs contradictoires.

Le Parlement de Paris lui-même, a voulu retarder l'entérinement de l'Edit et ne l'a ratifié que le 25 février 1599 après des propos d'apaisement d'anciens. Le Parlement de Grenoble l'a fait à son tour le 27 septembre 1599 (ce fut le premier parlement provincial). Grenoble a commis des doléances de la part des franciscains et même des protestants.

Les 3 commissaires nommés pour le Dauphiné furent :
- Edmond Rabot d'Illens, 1er président du parlement de Grenoble (catholique),
- Mery de Vic, intendant du Lyonnais puis ensuite diplomate, en Suisse, (catholique),
- François de Bonne duc de Lesdiguières, lieutenant général du roi dans la province (protestant).

Selon les termes de l'Edit, les commissaires avaient pleins pouvoirs, connaissance et autorité pour rétablir l'ordre, le repos entre les sujets. Ils devaient aller dans les villes principales pour expliquer la volonté du roi et les finalités de l'Edit qui doit :
- rétablir le culte catholique en tout lieu, et le culte réformé dans les lieux autorisés,
- attribuer un cimetière à la population réformée,
- viser à une paix durable entre les sujets du roi.

Dès le 12 novembre 1599, les commissaires commencent leur travail. Puis ils siègent par intermittence à Grenoble car certains d'entre eux (Lesdiguières par exemple) sont de plus en plus souvent appelés par le roi pour d'autres affaires.

Quand ils arrivent dans une ville, ils rencontrent les consuls et les officiers de justice qu'ils chargent d'organiser une assemblée représentative de la population et de convoquer également les notables et les ecclésiastiques. La réunion commence par la lecture des articles de l'Edit, suivie d'une déclaration solennelle de Rabot d'Illins expliquant que le Roi lui-même approuve pleinement ces mesures et désire ardemment qu'elles soient appliquées dans la paix entre tous ses sujets et l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain. Chaque réunion se termine par une action de grâce et tous prêtent serment d'appliquer l'Edit :
- à main levée pour l'assemblée populaire,
- individuellement pour les notables, ecclésiastiques.

Ensuite les commissaires reçoivent des requêtes et des mémoires (concernant par exemple les circonstances et les difficultés dans l'administration communale). Après examen, ils proclament des ordonnances particulières parmi lesquelles 3 constantes pour le royaume : domaine spirituel pour les ecclésiastiques, interdiction des duels, fermetures des jeux et des tavernes pendant les offices religieux.

Une autre ordonnance fut promulguée très souvent : celle de remettre en état les églises et les chapelles ayant subi de gros dommages (Nyons, Loriol, Montélimar), redresser les croix (Montélimar), "remeubler" les églises et chapelles (autels, tabernacles, ciboires... à Nyons, Montélimar), et restituer les biens immobiliers et revenus bénéficiaux.

Ces mesures firent également suite à une demande des communautés d'un clergé remplissant correctement ses fonctions (Buis, Die, Dieulefit). A Dieulefit par exemple, la population a demandé à ce que le prêtre exerce véritablement son ministère.

Pour les protestants, les commissaires doivent indiquer les lieux de culte autorisés :
- culte de concession dans deux villes par bailliage,
- culte de possession (lieu où le culte était célébré avant l'Edit de Poitiers de 1577 et dans les années précédant l'Edit).

Il y eut de nombreux endroits de cultes imposés par l'ancienneté (Nyons,...). Ailleurs, si le seigneur était catholique, il s'en suivait des procès entre lui et ses sujets protestants qui s'activaient à rechercher des preuves de culte protestant antérieur afin de préserver leur culte (Venterol, Buis, le Pègue,...) En effet, le temple était la reconnaissance publique de la religion protestante. Nous avons des précisions concernant les projets d'élévation de temples : emplacement, absence d'ouvertures sur la voie publique, durée des travaux... Dans le respect de la minorité, il est ordonné aux communautés d'ériger deux cimetières, un pour chaque religion.

Mais dans la pratique, il y eut des problèmes : par exemple en ce qui concerne les processions qui gênaient les protestants (Buis, Dieulefit), le fait d'adorer le Saint Sacrement le jour de la Fête-Dieu et de porter à travers la ville le viatique aux malades. Les protestants du Buis affirmaient qu'ils avaient peur des Pénitents Blancs car on ne voyait par leurs visages et donc on ne les reconnaissait pas. Mais ces pratiques furent confirmées.

L'Edit (article 20) faisait également obligation d'observer le calendrier des fêtes catholiques par manque d'un calendrier civil. En ce qui concerne la fermeture des boucheries le vendredi, il fut décrété que la population réformée pouvait acheter de la viande ce jour-là, mais à huis clos. Certaines cités scellèrent des unions entre habitants : par exemple à Nyons le 12 juillet 1598, le baron de Gouvernet - le seul en Dauphiné - demanda à ce que protestants et catholiques jurent de vivre en paix et de lui obéir en tant que gouverneur de la ville pour le roi.

L'Edit voulait que les charges publiques soient exercées par des membres des deux confessions. Les commissaires voulurent garantir cela. Mais il y eut des prétentions fortes. D'où des précisions "nationales" concernant des mesures sur l'application générale de l'accès pour tous aux charges publiques :
- conseil de villes (droit de minorité),
- enseignement : les communes doivent prendre en compte l'organisation en place,
- temps de fête : le consistoire protestant estimait la danse incompatible avec la religion, ainsi que les charivaris, le carnaval (Abbaye de Malgouvert).

Dans ce domaine, les commissaires eurent une attitude pragmatique : ils autorisèrent ces réjouissances ici (Buis) et pas ailleurs (Nyons, Montélimar).

Quelques précisions pour Nyons et les Baronnies.

12/11/1599 : A Montélimar les commissaires donnent commissions pour obligation à 5 personnalités :
- Pierre de la Beaume, conseiller,
- René de la Tour Gouvernet, sénéchal,
- Louis de Grammont,
- Charles de Vesc, seigneur de Comps,
- Capitaine Isaac Bar (protestant).

Ces 5 délégués vont à Taulignan (16 et 17/11/1599), à Nyons (18-20/11/1599), au Buis (21/11/1599) et à Dieulefit (22 et 23/11/1599). A Venterol, au Pègue, à Tulette et à Vinsobres, ils interviennent sans y aller.

Les séances se déroulent toutes sur un modèle identique : les délégués arrivent, reçoivent les requêtes des consuls, des protestants et des catholiques. Ils les examinent, puis proclament des ordonnances ou des règlements de vie pour la cité. Ensuite ils reçoivent les serments suivis, en cas de rétablissement du culte catholique, d'une grande messe solennelle.

Souvent il est constaté une grande misère morale et matérielle de l'église catholique locale ; ce qui explique la promulgation de règles de vie locales (lieu et moyen de culte, organisation de la vie municipale, de la vie sociale même).

Vie religieuse

Nyons : les catholiques feront couvrir la voûte de l'église en ruine en attendant l'érection d'une nouvelle église.

Dieulefit : les catholiques devront être réintégrés dans leurs églises et chapelles en dépit de protestations huguenotes.

Nyons : les protestants verront le cimetière agrandi ou construit en un autre lieu.

Dieulefit : Pendant un an le culte se déroulera dans la salle du médecin. Les protestants devront profiter de ce délai pour acheter une terre afin de bâtir leur temple.

Les frais engagés seront à répartir respectivement entre les deux communautés.

Dieulefit : le 23/04/1600, catholiques et protestants firent des conventions pour lever sur toute la population des impôts en vue de réfections et constructions de l'église et du temple (600 écus) ainsi que pour entretenir les prédicants et les ministres. Il fut demandé et obtenu l'accord de Grenoble (début mai 1600) à charge que les représentants de la communauté rendent compte de l'utilisation de ces fonds.

Vie sociale

Nyons : le conseil général rassemblera un nombre - non précisé - de personnes sans distinction de religion. Dans le conseil ordinaire, il y aura 1/3 de catholiques et 2/3 de protestants ainsi que le premier consul protestant, le second consul ou le trésorier étant catholique.

Dieulefit : le conseil ordinaire comprendra 12 personnes dont 8 protestants et 4 catholiques avec un consul catholique et un consul protestant, le secrétaire sera de l'une ou de l'autre confession. Pour l'hôpital il sera nommé un recteur de chaque religion.

L'application de l'Edit se heurte à des détails matériels mais ô combien importants pour la vie d'alors :
- *l'usage de la cloche* : il faut distinguer l'usage religieux de l'usage civil. Au terme d'un mois, chaque confession devra acquérir à ses frais une cloche,
- *l'ouverture de la boucherie le vendredi* : les protestants y seront servis à huis clos,
- *les fêtes collectives* (Carnaval, abbaye de Malgouvert, charivari, bals publics...) seront sévèrement réglementées et même interdites par exemple à Nyons. (les fêtes en maisons particulières seront tolérées si elles restent modestes et n'engendrent pas de scandales).

Buis les Baronnies : Les catholiques y sont majoritaires. Pourtant les protestants rappellent qu'il y a eu avant l'Edit des lieux de cultes et demandent la construction d'un temple, celle d'un cimetière et la nomination d'un pasteur. Ils signalent également leur peur des pénitents. Mais les catholiques argumentent et le culte réformé est refusé. Les protestants avaient également dit qu'ils avaient fui la cité pendant 3 ans pour des raisons de sécurité. Les catholiques répondent qu'il y a eu des unions entre les 2 confessions, qu'ils ont essayé d'éviter les dissensions et les problèmes. Les consuls souhaitent une meilleure organisation et obtiennent pour finir gain de cause :
- tous sont admis au conseil général,
- le conseil ordinaire est composé de 30 ou 35 personnes.

Mais il s'en suit des confusions donc du retard dans les affaires. Buis obtient alors une ordonnance qui indique que le conseil général sera composé de 20 catholiques et 10 protestants nommés à vie. Le conseil particulier aura 12 personnes (8 catholiques et 4 protestants) renouvelables chaque année. Le premier consul sera catholique, le 2e ou 3e protestant.

Nyons : Parmi les personnes présentes pour prêter serment se trouvent entre autres noble de la Tour, seigneur de Miribel, Monseigneur l'Evêque de Vaison, des Du Claux, des Martin, etc. A la fin de la réunion, les catholiques sont allés au prieuré où le père Cotton (confesseur d'Henri IV), pour rétablir le culte catholique, a dit la messe.

Conclusion:

Dans leurs harangues à la population, les commissaires ont insisté sur :
- la fidélité au roi,
- le respect de chacun dans le domaine religieux et civil,
- la nécessité d'union entre tous dans l'obéissance à l'autorité et au roi.

On discerne déjà à travers ces volontés la future distinction entre le croyant et le citoyen, ce qui est une voie de modernité et d'espoir.

Pour en savoir plus, on lira avec profit l'ouvrage d'Elisabeth Rabut : "Le roi, l'Eglise, et le Temple - l'exécution de l'Edit de Nantes en Dauphiné" - La Pensée Sauvage éditeur.

Visite des élèves à l'exposition sur l'édit de Nantes.

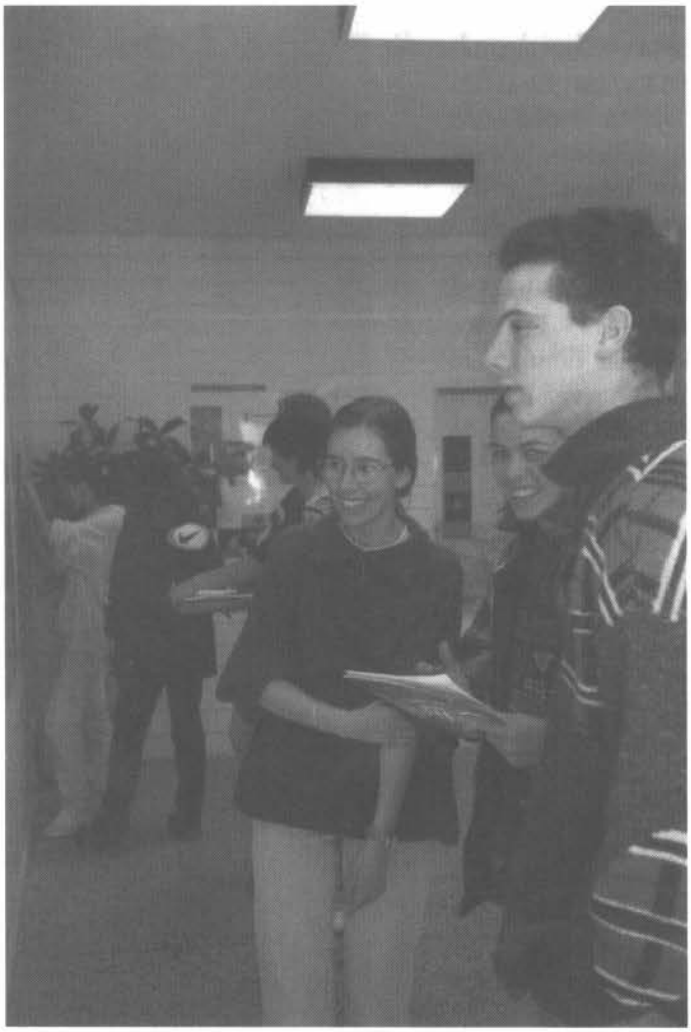

Dans le cadre du programme d'histoire de seconde, les professeurs du lycée Roumanille ont profité de l'exposition qui a eu lieu à la Médiathèque pour faire prendre conscience à leurs élèves de l'évolution de certains concepts et notamment celui de tolérance. Muni d'un questionnaire, ces derniers ont parcouru les panneaux, richement illustrés, et ont vu que si l'intolérance a longtemps été le fondement de la société française, progressivement émergeait l'acceptation de l'autre et de ses idées. Si comme nous le rappelions dans le précédent numéro de "Terre d'Eygues", l'Edit de Nantes n'est pas à proprement parler un édit de tolérance, il se situe dans le mouvement des libertés que reprendront ensuite les Lumières et, en partie, la Révolution française. Allant jusqu'à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, cette exposition a donc permis aux élèves de réfléchir sur un sujet qui reste malheureusement d'actualité et qui les a, pour la plupart, intéressés.

Daniel CUCHE

(Photos D. CUCHE)

Journée d'étude du 26 avril 1998 en Languedoc

PEZENAS

1

Le but de cette journée d'étude était un peu plus lointain que d'habitude, mais l'intérêt qu'elle a présenté méritait bien ce déplacement hors des frontières de la région Rhône-Alpes.

Arrivant à Pézenas, le car nous déposa sur la promenade de Pré-Saint-Jean, le long de la Peyne, proche du jardin où se trouve le monument dédié à Molière qui séjourna par trois fois dans la ville, avec l'Illustre Théâtre, sous la protection du prince de Conti.

Bref historique

Pézenas est une ville très riche en histoire dont les origines anciennes sont cependant obscures.

Elle fut une colonie romaine d'une grande prospérité commerciale au carrefour de la voie Domitienne et de la route de Rodez (Pline vantait la qualité de ses draps).

En 1261 elle devient ville royale et Saint Louis lui octroie le privilège d'une foire. En fait c'est un cycle annuel de 5 foires qui se tient à Pézenas (associée à sa voisine Montagnac), l'équivalent pour le Midi des foires de Champagne dans le Nord. L'impôt sur les foires et les péages rapporte alors de substantiels bénéfices. Jacques Cœur, le grand argentier de Charles VII ne s'y trompe pas puisqu'après la Guerre de Cent ans, il afferme ces foires plusieurs années durant.

En 1420, en récompense de sa fidélité au parti français, d'Armagnac, lors de la folie de Charles VI, le dauphin lui accorde un grenier à sel, à Pézenas.

En 1456 elle accueille les Etats du Languedoc et devient ainsi une petite capitale de cette province.

Au XVI[e] siècle la ville trouve à peu près son visage définitif lorsque les Montmorency deviennent comtes de Pézenas : croissance économique - importance religieuse et politique - construction d'une nouvelle enceinte fortifiée en 1597, de nombreux hôtels, couvents, églises et chapelles - expansion urbaine hors de la cité médiévale.

Mais en 1632, les Etats du Languedoc et le duc de Montmorency s'étant soulevés contre Richelieu, Pézenas perdra son autonomie politique.

La ville retrouvera un certain éclat avec la cour des Conti ; en pleine Fronde des Princes, Armand de Bourbon Conti vient s'établir à Pézenas, mais à la mort de ce prince, en 1666, son déclin politique sera définitif.

Elle conservera cependant un rôle économique, une agriculture florissante et le XIX[e] siècle y verra le triomphe de la vigne.

La visite de la ville

La visite de la vieille ville, en deux groupes conduits par d'excellents guides, a permis d'admirer dans chaque rue, sur chaque place, d'admirables maisons et édifices dont l'hôtel de Lacoste, datant du XV[e] siècle, est le plus ancien exemple avec ses galeries voûtées, sa cour et son escalier intérieur.

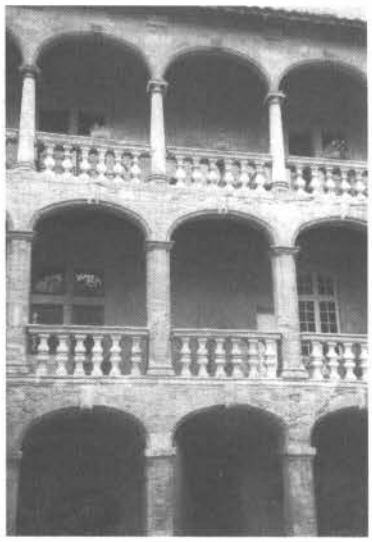
2

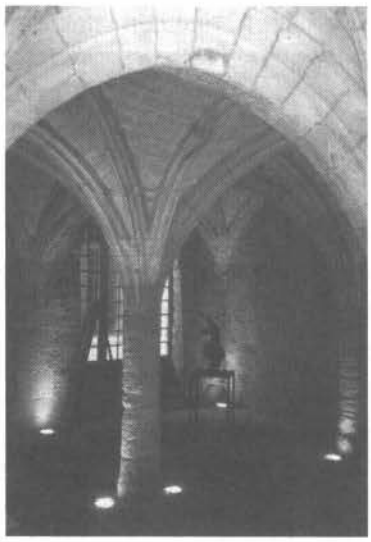
3

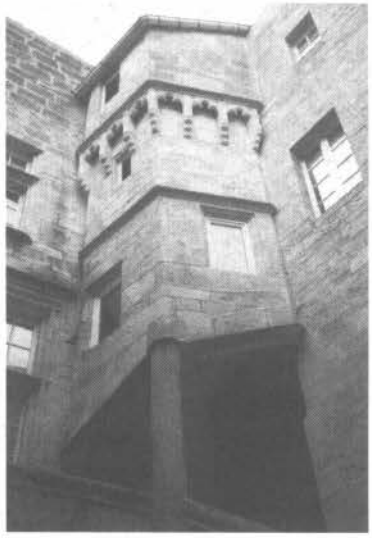
4

Sur l'ancienne *"place du marché au bled"* se trouve la maison des Métiers d'Art, ancienne maison des consuls, rebâtie en 1552. Sa façade principale dont le balcon s'orne d'une très belle balustrade en fer forgé, ne date que du XVIIIe siècle mais la façade latérale est Renaissance. Elle est aujourd'hui classée monument historique.

Lui faisant face, la maison du barbier Gély, ami de Molière. La Comédie Française posséderait la chaise sur laquelle l'auteur s'asseyait lorsqu'il se trouvait dans la boutique du barbier.

Dans toutes les rues parcourues nous avons pu voir de très belles portes dont certaines datent du XVIe siècle et lorsque nous avons poussé ces portes nous nous sommes trouvés dans de petits "patios" d'où partent de superbes escaliers en pierre de styles divers. Ainsi, l'hôtel de l'intendant Bazin de Bizons a un escalier imité de celui de la maison consulaire ; celui de l'hôtel de Grasset est à "arcs rampants" (courbes métalliques destinées à soutenir une rampe et composées de deux arcs de cercle) ; un autre est "à galeries", ou "à vis"... tous aussi remarquables les uns que les autres.

Dans la rue Conti qui comprenait autrefois de nombreuses hostelleries et auberges, on retrouve le souvenir de Molière. Outre l'hôtel Conti lui-même où le comédien-auteur a dû se rendre maintes fois, l'hôtel d'Alfonce où il se serait produit pendant les Etats du Languedoc, y donnant notamment "Le médecin volant" (novembre 1655 - février 1656) et l'ancienne hostellerie du Bât-d'Argent où il avait l'habitude de rencontrer le chansonnier Dassoucy.

Un repas pris à l'hôtel Molière termina cette matinée très enrichissante.

Intermède floral

L'après-midi débuta par la visite des *"Iris de l'étang de Thau"* en pleine floraison en cette fin d'avril. Notre groupe put s'extasier devant le spectacle qui lui a été offert par des centaines d'iridacées aux couleurs somptueuses. Que de beaux clichés purent ainsi être réalisés !

L'histoire n'était cependant pas loin puisque, à proximité immédiate de la plantation, se trouvent les vestiges de la célèbre voie domitienne. Construite vers 120 av. JC, sous la direction de Domitius Ahenobarbus, elle reliait l'Italie à l'Espagne en passant par les grandes villes de la région.

L'Abbaye de Valmagne

La dernière étape de notre visite nous conduisit à cette abbaye dont les bâtiments imposants émergent d'un bosquet de pins.

Ses origines remontent au XIIe siècle, siècle cistercien par excellence ; ce fut en effet Raymond Trancavel vicomte de Béziers, qui la fonda en 1138. Jusqu'au XIVe siècle, elle fut une des plus opulente du Sud de la France, comptant jusqu'à 300 moines. La Guerre de Cent ans, puis les guerres de religion la ruinèrent peu à peu. Plus tard, la Révolution apporta son lot de dévastations. Rachetée ensuite par la famille du comte de Turenne, elle devint un important centre viticole. L'association des Amis de Valmagne s'occupe de la restauration et de l'animation de ce monument historique classé, qui compte parmi les mieux conservés de l'art cistercien.

Sous la direction d'une guide d'une grande compétence, la visite commença par l'église abbatiale, construite sur les fondations d'une église romane primitive. La nef, voûtée en ogives, surprit les visiteurs par ses dimensions 83m de long, 23m de haut. Les bas-côtés se poursuivent par un déambulatoire sur lequel s'ouvrent

5

6

7

sept chapelles rayonnantes. Dans ces dernières, comme dans les nefs des bas-côtés se trouvent d'énormes foudres traduisant la nouvelle vocation de l'église devenue cave de vieillissement.

Puis la salle capitulaire où sont donnés des concerts et le cloître sont aussi des éléments d'un grand intérêt. Les ouvertures harmonieuses du cloître donnent sur des jardins pleins de charme. Dans un angle existe une fontaine coiffée au XVIII[e] siècle d'un ravissant ensemble de huit nervures de pierre reliées au centre, avec clef pendante.

Du cloître, la vue se porte sur le clocher de l'église, clocher mur à trois ouvertures tournées vers le Sud. Le croisillon nord est flanquée de deux tours fortifiées, l'une ronde, l'autre polygonale.

Encore sous le charme de cette journée, tard dans la soirée et sous une fine pluie, le car nous ramena à Nyons.

Jeanine DEMESY
Jean LAGET

Légendes des photos :

1 - Motif de ferronnerie Place Gambetta.
2 - Hôtel Alfonce : portique surmonté de 2 étages de loggias.
3 - Hôtel des barons de Lacoste. Salle basse.
4 - Hôtel Carrion-Nizas. Escalier à vis logé dans une tourelle.
5 - Monument de Molière par Injalbert (1897).
6 - Un beau spécimen d'iris.
7 - La fontaine du cloître de Valmagne.
8 - L'abbaye de Valmagne.
9 - Au milieu des fleurs…
10 - Pézenas - Angelots musiciens au fil d'une rue.

(Photos D. CUCHE - M. SAUREL)

8

9

10

Livres, revues

Jean FOUQUET
Hôtel Es Salem
Roman - 160 pages. Ouvrage broché. Editions Lacour Nîmes (coll. Colporteur)
Chez l'auteur :
6, Rue Ventadour - 07800 La Voulte s/ Rhône.

Sur fond de guerre d'Algérie, l'évocation romancée d'une adolescence dans le Nyons de l'après guerre, ce qui éveillera sans doute quelque nostalgie chez les Nyonsais.

Freddy TONDEUR
Villes et Villages en fête - La Fête des Olives
Editions du Mot passant 1998.

Délaissant la Grèce, Freddy Tondeur a mis, dans ce petit livre, sa plume au service des oliviers nyonsais chers à son cœur. Sa défense passionnée de leur maintien et de leur extension l'a conduit à devenir en 1988 le Grand Maître des Chevaliers de l'Olivier et à fonder en 1997 *l'Institut du Monde de l'Olivier.*

Après un rappel sur l'histoire et/ ou la mythologie de la naissance de cet arbre symbolique, sur sa culture, sa récolte et la fabrication de l'huile, il nous brosse en quelques dates les principales étapes du passé nyonsais et nous présente quelques réalisations et industries liées à l'oléiculture nyonsaise.

Daniel RATZ
Les tremblements de terre en Drôme-Ardèche
Editions et Régions 1998.

Dans cet ouvrage de 90 pages, dédié à Haroun Tazieff, l'auteur, Daniel Ratz, professeur de Biologie-Géologie au collège de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fait l'historique des tremblements de terre, le plus ancien témoignage remontant à l'an 470, le dernier datant du 9 février 1998 et dont l'épicentre se situait aux environs de Sainte-Cécile-les-Vignes. Daniel Ratz nous expose ensuite les causes et effets des séismes, les moyens de surveillance, de prévision et de prévention et les consignes à suivre en cas de séisme. S'il n'y a jamais eu de victimes en Drôme-Ardèche, mais seulement des dégâts matériels (à Nyons en 1905 et surtout Valaurie en 1934...), la Drôme fait partie des départements français exposés à ce risque.

Cahiers de l'Institut Marius MOUTET
n°2/1998.
J.F. Robert : *"Le Conseil Général de la Drôme (1945/1998). Entre traditions et ruptures"* - 182 pages.

Longtemps maintenu en tutelle par l'Etat - *"un nain politique"* -, le Conseil Général, n'est vraiment devenu majeur qu'avec la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation. Désormais son président, à la tête d'un millier d'agents pour la Drôme, est vraiment l'exécutif du département en lieu et place du préfet de naguère.

La remarquable étude de J.F. Robert fait connaître les changements importants intervenus dans les attributions du conseil général et présente pour chaque canton la liste des conseillers généraux depuis 1833 et les résultats des dernières élections avant 1998. Il est donc indispensable de s'y référer pour apprécier pleinement les changements politiques qui ont affecté la Drôme.

Cette revue vous a intéressé ?
Vous désirez recevoir les numéros suivants ?

Devenez membre de la
SOCIÉTÉ D'ETUDES NYONSAISES

SEN - B.P. 84 - 26111 NYONS CEDEX

Etudes drômoises n°1 et 2/1998.

La nouvelle présentation de la revue de l'AUED rend celle-ci très attrayante (que de changements par rapport à l'austère bulletin des débuts !), sans que la richesse de son contenu en souffre. Quelques uns des sujets traités dans les deux premiers numéros de 1998 : Montélimar et ses célébrités (numéro spécial), Haroun Tazieff (qui fut maire de Mirmande), l'hôpital de Valence au XIX^{e} siècle, le Rhône... sans oublier les rubriques originales comme les arbres remarquables de la Drôme.

Recherches Donzéroises

Bulletin de l'Association du Vieux Donzère n°24/1998.

Une revue locale d'une haute tenue qu'illustre en particulier l'article de Frédéric Sergent "Le Tricastin protohistorique, état des recherches sur l'âge de fer", et l'apparition du train à Donzère, il y a 144 ans, article d'Odette Peloux.

Expositions

"Le neuvième centenaire de l'ordre cistercien"

Exposition organisée à la mairie de Nyons du 20 juillet au 2 août.

1998 a été l'année des commémorations ; outre le quadricentenaire de l'Edit de Nantes sur lequel nous ne reviendrons pas, notre ami Yves Delescluse a fait venir à Nyons la remarquable exposition réalisée par les Archives Nationales à l'occasion du neuvième centenaire de la fondation de l'Ordre de Cîteaux (16 panneaux).

C'est en effet en 1098 que Robert de Molesme fonda cette abbaye dans la région de Dijon dans le but de revenir à la rigueur primitive de la règle bénédictine. Mais ce fut l'arrivée au monastère de St Bernard en 1112 qui permit à l'ordre cistercien de prendre son essor dans toute l'Europe, St Bernard dont la belle figure rayonna sur tout le XII^{e} siècle, lui qui s'éleva contre le schisme de la papauté et prêcha la deuxième croisade.

De l'Espagne aux Iles britanniques et à la Scandinavie, les abbayes cisterciennes se multiplièrent dans toute l'Europe (343 à la mort du saint survenu en 1153), toutes établies dans des sites sauvages et traduisant le souci de la simplicité avec l'abandon de tout motif décoratif. C'est devenu un lieu commun que de dire que l'art cistercien prend racine dans l'art roman, mais constitue une transition vers l'art gothique.

Nos lecteurs connaissent bien *"les trois sœurs de Provence"* (Sénanque, Silvacane, le Thoronet) et se souviennent sans doute des abbayes que nous avons visitées : Aiguebelle, Léoncel et, plus lointaine, Valmagne dont il est question dans ce numéro.

L'exposition a montré aussi de nombreux fac-similés de manuscrits provenant des églises cisterciennes, marqués là aussi par un retour à la simplicité.

Au total, une exposition d'une grande qualité qui n'a peut-être pas reçu toute la publicité désirable, ce qui est fort dommage.

BULLETIN D'ADHESION

M., Mme, Mlle .....

Adresse .....

.....

Adhère à la Société d'Etudes Nyonsaises et verse le montant de la cotisation 1999.
(Cette cotisation donne droit à deux numéros de la revue "Terre d'Eygues par an")

120 F par personne **160 F par couple** **60 F pour les étudiants**
(membre bienfaiteur 200 F)